

# **CHASSEY LE CAMP**

*« Par Monts et par Vaux »*

**BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE ET DE SES HABITANTS**

**N°44, Aout / Septembre 2024**



*Jouets de guerre à Valotte le 6 septembre 1944*

# Chassey-le-Camp

dim. 8 à 8h30



Chassey-le-Camp

passage du convoi  
de la Libération

par le hameau de Corchanu

de 14h à 18h

exposition "Libération de  
Chassey et ravitaillement  
aérien des maquis"

Mairie

| entre le 3 et le 22 septembre | Rendez-vous à **Chagny, Chaudenay, Demigny**  
et **Rully** pour d'autres événements commémoratifs

*A l'occasion de l'anniversaire des 80 ans de la Libération de la Saône et Loire, 5 Communes : (Chagny, Chassey le Camp, Chaudenay, Demigny et Rully) se sont associées pour vous faire vivre des moments mémorables dès le 6 septembre.*

*Voici le programme « chasséen » du dimanche 8 septembre. Celui des autres Communes sera affiché aux endroits habituels la semaine précédente.*

*Alors, à bientôt !*

# TABLE DES MATIERES N°44 AOUT-SEPTEMBRE 2024

Page de garde :

recto : *automitrailleuse M8 « Barbenegre » au hameau de Valotte le 6 septembre 1944*

verso : *programme du dimanche 8 septembre 2024 à Chassey*

La table des matières,

Les bonnes adresses de la Commune,

Petites informations locales,

Le mot du Maire,

VOLET COMMUNE : *photo, le mur de la Couhée,*

Les vœux du Maire en janvier,

Un sénateur aux champs,

Composteur, compostage et Grand Chalon,

Brèves de Commune,

La cérémonie du 17 aout.

VOLET HISTOIRE : *photo, la croix de Bercully,*

Il y a cent ans, Chassey en 1924,

1944-2024... quatre-vingt ans déjà !

Les photographies de Marguerite,

Divers et comptes rendus des Conseils Municipaux.

# LES BONNES ADRESSES DE LA COMMUNE...

Comme d'habitude, voici ce que l'on peut trouver chez nous, sans chercher ailleurs !

## 1 ENTREPRISES ET ARTISANS :

Ets BLONDEAU, charpentes métalliques, D974, les Garruches, 03 85 87 04 90,

Bourgogne Viti Service, D 974, le Pont de Champagne, 03 85 94 70 16,

MOREAU Œnologie, 14 rue du Canal, Corchanu, 03 85 48 19 53,

FRESNAIS François, potier d'Art, 9 rue des Puits, Valotte, 06 51 21 50 37,

BERNOLLIN Julie, Belles et BO'M créations, lithothérapie, bijoux énergétiques, vente de pierres semi précieuses et photographie, 2 rue E.Beaujard, Nantoux, 06 88 41 94 56,

RONDEPIERRE Sophie, « Sophie Vanille » création bois, 10 rue des Basses Roches, le Bourg 06 73 30 32 48,

JONG Michel, traducteur de hollandais, 11 rue de la Gillotte, la Couhée, 06 20 87 79 24,

FOUGERE Marc, télépilote de drone, 13 Montée des Sources, Corchanu, 06 62 91 58 36.

## 2 HEBERGEMENT ET RESTAURATION :

Auberge du Camp Romain, 14 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 09 91,

PIERRE, 11 rue des Puits à Valotte et 8 rue des Basses Roches au Bourg, 03 85 87 25 17,

« Nuits aux Sources », 4 Montée des Sources, Corchanu, 07 60 07 14 01,

« Au n°12 Montée des Sources », 12 Montée des Sources, Corchanu, 06 76 08 75 02,

« La Chambre de Claire », 6 rue Claude Ferrrière, Bercully, 06 22 23 53 46.

## 3 LES VIGNERONS DU VILLAGE :

MILAN et fils, 2 rue du Pigeonnier, Valotte, 03 85 91 21 38,

MORETEAUX et fils, 1 place Cl Moréteaux, Nantoux, 03 85 87 19 10,

PIERRE Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 25 17,

DIDON David, 3 place de l'Eglise, le Bourg, 03 63 80 30 99.

## ATTENTION !

Comme disent les banquiers, cette liste n'est garantie que « sauf erreur ou omission... » !

# PETITES INFORMATIONS LOCALES...

Horaires d'ouverture de la Mairie : vous pouvez vous y rendre, 1 rue Baboux, le Bourg, les mardis de 9 à 12h et les vendredis de 9 à 12h et de 14 à 16h30. Vous pouvez aussi nous contacter au 03 85 87 14 56 ou par mail : [mairie.chasseylecamp@vanadoo.fr](mailto:mairie.chasseylecamp@vanadoo.fr)  
En cas d'urgence le Maire est joignable en permanence au : 06 87 67 38 74

## L'équipe Municipale :

DOREAU Jean-Louis, Maire, 2 place de l'Eglise, le Bourg, 03 85 87 35 90 / 06 87 67 38 74 ,  
MARTIN Christine, 1° adjointe, 5 rue de la Croix du Pontoux, Valotte, 06 60 04 26 43,  
RIGOULOT Christine, 2° adjointe, 7 impasse des Obues, les Obues, 06 81 50 03 39,  
MARCANTONI Dominique, 3° adjoint, 4 rue des Vignes Blanches, le Bourg, 06 76 40 07 51,  
ROSEROT Marie-Noëlle, 4 rue de Chamilly, Bercully, 06 76 46 95 29,  
JONNIER Guy, 6 rue de Chamilly, Bercully, 06 61 32 85 45,  
PIERRE Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 06 89 37 37 30,  
POULET Stéphane, 3 Impasse des Obues, les Obues, 06 86 87 96 21,  
MARLOT Patrick, 3 Impasse du Moulin Beauséjour, Corchanu, 07 62 88 93 57,  
MORETEAUX Thierry, 4 rue de l'Hermitage, Nantoux, 06 31 40 87 99.

## Les numéros utiles :

Centre de secours de Chagny : 18 ou 03 85 63 00,  
Gendarmerie de Chagny : 17 ou 03 85 87 17 42,  
Ramassage des ordures ménagères, SIRTOM : 03 85 87 62 35 et 36,  
Poubelles normales tous les lundis et sacs jaunes les mardis des semaines paires...  
sauf pour Nantoux : poubelles les jeudis et sacs jaunes les mardis impairs !  
ATTENTION ! horaires d'été pour les sacs jaunes : collecte à partir de 5h du matin...  
Donc à sortir la veille !

Repas à domicile, L.R.D. service : 09 60 09 71 40 et 06 82 57 72 32,  
Sté de Protection des Animaux de Chagny : 03 85 87 20 55 et 06 82 57 72 32,  
Cabinet infirmier et kiné de Cheilly les Maranges : 06 89 20 82 20.  
Conciliateur de Justice : M. Aziz HADI, Mairie de St Léger 03 85 87 61 22, les lundis de 9 à 12h et les mardis de 14 à 17h, [aziz.hadi@conciliateurdejustice.fr](mailto:aziz.hadi@conciliateurdejustice.fr)  
« Morvan Guêpes », DEBAC Ludovic, 25 la Croix des Fleurs, 71400 CURGY,  
[ludovicdebac@gmail.com](mailto:ludovicdebac@gmail.com)

## ETAT-CIVIL :

### Naissances :

DAVENTURE Léonie, le 15 Février à Chalon sur Saône, hameau de Corchanu,

### Mariages :

REMY Loïc et CORNU Sophie, le 24 février, du hameau de Corchanu,

### Décès :

ATALLAH Mireille, 76 ans, le 15 mars à Chalon sur Saône, le Bourg,  
CONTASSOT Gilbert, 74 ans, le 18 juillet à Chagny, du hameau de Nantoux.

# LE MOT DU MAIRE...

En cette mi année, l'introduction du Bulletin Municipal n°44 est bien entendu l'occasion de faire un premier bilan à la fois sur la Commune et sur le monde qui nous entoure...

*Commençons par l'extérieur.* Avec un printemps inexistant et un début d'été du même métal, la météo avait donné la priorité aux escargots...

J'oserais dire qu'ensuite, le décor étant planté, il ne fallait pas s'attendre à des merveilles autour de nous. Effectivement, on a été gâtés. Alors que la situation financière de la France se dégrade, alors que les conflits sociaux et autres s'y multiplient, Jupiter n'a rien trouvé de mieux que de retourner la table. Et le résultat ne s'est pas fait attendre : une assemblée pratiquement ingouvernable est venue s'ajouter à nos problèmes. Si le feuilleton politique ne risque pas de manquer de sel, l'effet sur l'emploi, les revenus des français, et le fonctionnement des administrations risque de se répercuter sur notre vie de tous les jours et aussi... de bien faire rire nos voisins !

Etait-ce bien le moment alors que les conflits russo-ukréniens et israélo-palestiniens battent leur plein avec les risques de dérapages mondiaux comme de répercussions chez nous ? Quant aux si vantés et coûteux Jeux Olympiques, leurs effets dissipés, l'actualité n'en reviendra que plus forte. Du pain et des jeux pour calmer le peuple disait César... il n'en pas pour autant bien fini !

*Donc oublions l'extérieur,* et voyons ce que le dernier bulletin va vous dire de notre bonne vieille petite Commune.

*Pour l'actualité 2024,* ce sera essentiellement l'incontournable « Brèves de Commune », sorte d'inventaire à la Prévert des chantiers, budgets, petites nouvelles et recommandations diverses. Un pratique fourre-tout pour votre serviteur pour un maximum d'informations sur le plus grand nombre de sujets. Et si vous y trouvez le temps long, passez à la rubrique suivante... pour mieux y revenir ensuite !

*Pour l'histoire de Chassey,*

Tout d'abord la rubrique « *Il y a cent ans Chassey* », année 1924 donc, avec quelques surprises. Un retour en arrière toujours bien sympathique et qui nous permet de comparer les préoccupations comme les moyens de cette époque avec ceux de la nôtre.

Puis l'incontournable regard sur « 80° anniversaire de la Libération » soit l'automne 1944 vu à Chassey.

Tarte à la crème me direz-vous ? Peut-être, mais pas si sûr. Si au début votre serviteur était sceptique sur le fait de trouver une matière locale suffisante pour tenir un article... il a été vite pris par le jeu !

En fouillant les archives et en parlant autour de lui, il s'est trouvé débordé par la masse de documents publics et privés, du coup, l'article est devenu série. Et surtout, à force de « tirer des ficelles » improbables on arrive à des surprises parfois décapantes voire de vrais « scoops » inédits !

A telle enseigne que l'auteur de ce numéro « fait le gros dos » en attendant les critiques... Mais, il faut savoir assumer ses initiatives.

Ne ratez donc pas « *Quatre-vingt ans déjà* » avec ses huit chapitres, et pardonnez-en la rédaction, parfois impactée par la diversité des informations.

*Du coup, et au vu de la matière réunie, Chassey s'est inscrit dans les commémorations du 80° anniversaire avec une exposition en Mairie le dimanche 8 septembre en après-midi, sous le titre de « Libération de la Commune et ravitaillement aérien des maquis ».*

Venez nombreux, vous y retrouverez les documents évoqués dans ce bulletin et bien d'autres choses encore !

Pour l'instant le « mot du Maire » se termine sur l'habituelle exhortation : éteignez vite radio et télé, trouvez-vous un coin à l'ombre, une boisson fraîche, et dégustez tranquillement ce 44° numéro de « Par Monts et par Vaux ».

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean-Louis DOREAU.

# VOLET COMMUNE



# LES VŒUX DU MAIRE.

Régulière et conviviale cette petite cérémonie s'est déroulée le samedi 27 janvier à 11 heures en présence du représentant de Grand Chalon, M. Olivier GROSJEAN, Maire de Dracy le Fort et de trois autres de ses collègues. Elle a réuni une bonne cinquantaine de personnes et tout particulièrement les nouveaux arrivants venus se présenter... aux anciens !

Chassey accueille désormais M/Mme REMY et M. ENGLER à Corchanu ainsi que M. RATEAU et Mme PAGE à Nantoux, bienvenue à eux.

Après les allocutions d'usage tournant, vous vous en doutez, autour des rapports entre notre petite Commune et la grande Communauté d'Agglomération et la présentation des nouveaux venus, tout ce petit monde s'est mis à parler des potins chasséens autour du traditionnel pot.

A l'année prochaine !



# UN SÉNATEUR AUX CHAMPS...

Comme les sous-préfets, nos sénateurs éprouvent de temps en temps l'envie de s'encailler dans la campagne profonde...

Ce fut le cas le samedi 10 février à 08h15 (!) pour le sénateur Fabien GENET et son collaborateur Anatole SAGOT.

Venus tâter le pouls des petites Communes en cette période propice aux jacqueries... ils n'ont pas été déçus !

La complexité envahissante de l'informatique et des normes, le recrutement du personnel, le statut des secrétaires de Mairies, le parcours du combattant des demandes de subventions, le piteux chantier de la fibre... j'en passe et des meilleures.

Après avoir opiné du chef sur l'ensemble, notre homme fit une tentative très « politique ». Pourquoi ne pas regrouper les petites Communes ?

Et voilà la solution miracle ! Plutôt que de réparer un bon outil qui s'use on le jette...

Ne nous voilons pas la face, un jour cette hérésie se fera. Il est vrai que notre France avec ses 36.000 communes (environ) fait désordre dans l'administration européenne.

Songez donc, autant de Commune en France que dans toute l'union... Chez nos voisins les plus proches, en l'occurrence la Belgique, la plus petite Commune fait : 6.500 habitants !

Mais, pour l'instant, chers amis lecteurs (trices), profitez bien de la proximité et des services qu'elle vous offre : des budgets individualisés et gérés au plus juste, un personnel sur place, des élus disponibles pour vous servir ou vous expliquer les choses...



# COMPOSTEUR...COMPOSTAGE... ET GRAND CHALON

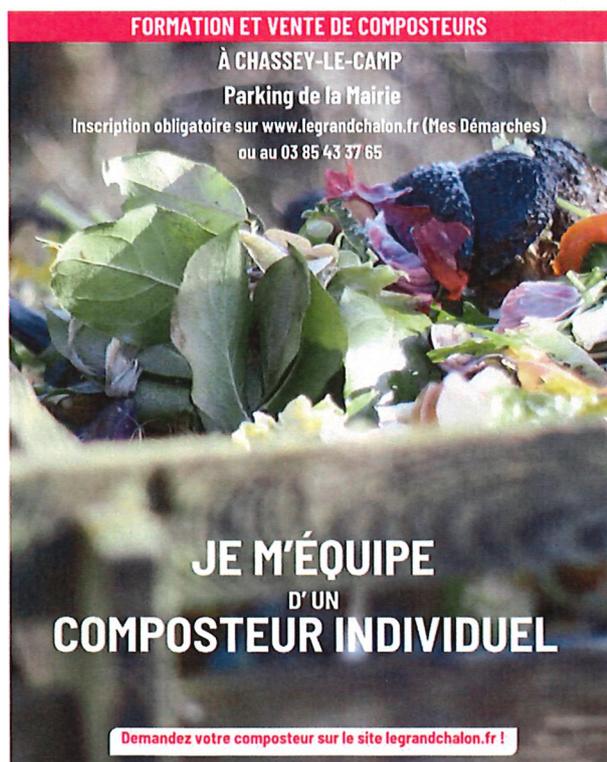
La Communauté d'Agglomération du Grand Chalons se met à la page.

Elle vous propose un composteur pour seulement 10€ !

La seule condition à ce tarif est de s'inscrire sur le site de cet EPCI pour une formation imposée par l'ADEME pour sa participation financière.

Ce sera donc le vendredi 25 octobre 2024 à 17h30 à la Mairie.

A bientôt donc pour cet achat écologique...



**FORMATION ET VENTE DE COMPOSTEURS**  
À CHASSEY-LE-CAMP  
Parking de la Mairie  
Inscription obligatoire sur [www.legrandchalon.fr](http://www.legrandchalon.fr) (Mes Démarches)  
ou au 03 85 43 37 65

**JE M'ÉQUIPE  
D'UN  
COMPOSTEUR INDIVIDUEL**

Demandez votre composteur sur le site [legrandchalon.fr](http://legrandchalon.fr) !



MAIRIE DE  
CHASSEY-LE-CAMP



- ◆ **RÉDUIRE SES DÉCHETS**  
Près de 30% de biodéchets restent dans les ordures ménagères résiduelles d'un habitant chaque année
- ◆ **AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SOL DE SON JARDIN**  
Le compost constitue une véritable source de nutrition pour les plantes, les arbres et le potager
- ◆ **ÉVITER DES TRAJETS EN DÉCHÈTERIE**  
Les biodéchets sont intégrés dans votre composteur, cela réduit le nombre de levées de votre bac ordures ménagères Certains déchets verts peuvent être facilement valorisés, cela évite des déplacements en déchèterie et permet de bénéficier d'un engrais naturel gratuit.
- ◆◆◆ **DES FORMATIONS et VENTES SONT ORGANISÉES**  
Venez vous former près de chez vous  
et acquérir un composteur pour 10 euros  
(paiement par chèque de préférence libellé à l'ordre du Trésor Public)

**Le vendredi 25 Octobre 2024  
à CHASSEY-LE-CAMP  
Parking de la Mairie à 17h30**

Inscription obligatoire: sur [www.legrandchalon.fr](http://www.legrandchalon.fr) (Mes Démarches),  
ou au 03 85 43 37 65

# BREVES DE COMMUNE...

## LE PACTE FINANCIER DU GRAND CHALON.

Exercice obligatoire pour tous les E.P.C.I. il a été réalisé, discuté et adopté par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon le 14 décembre 2023 puis par la Commune de Chassey le Camp le 7 mars. Le précédent datait de 2015.

Il s'agit d'un document définissant une politique financière et fiscale. Sur le papier il comporte trois axes : 1/ partage de la fiscalité liée aux impôts forfaitaires sur les entreprises de réseaux d'énergies renouvelables, 2/ renforcer et sécuriser la marge de manoeuvre des Communes par l'intégration de la Dotation de Solidarité Communautaires aux Attributions de Compensation et harmonisation de la prise en charge des Transports Scolaires, 3/ développement économique mieux partagé par une répartition différente des taxes communales sur le foncier bâti des zones d'activité économique. Désormais la Commune d'origine devra se contenter de 40% le Grand Chalon de 30% et les cinquante autres Communes se partageront les 30% restants.

Pour faire simple, voyons le côté purement matériel de la chose : Chassey le Camp touchera en 2024 la somme de 20.823€ en Attribution de Compensation (+ 162€...) et se voit ouvrir une enveloppe de 4.122€ (idem 2023) au titre du Fond de Relance. Notre seul gain réel sera la disparition de notre contribution aux transports scolaires, soit 1.000€ quand même... Seules les années à venir nous verront profiter des autres changements.

Voilà pour l'indigeste, expédié en premier plat de cette rubrique.

## LE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES.

Cette opération vient d'aboutir. Destinée à limiter l'imperméabilisation des sols, à faciliter l'infiltration de l'eau et à préserver les cours d'eau de la pollution, elle concerne tous les projets d'aménagements qu'ils soient publics ou privés, soumis ou non à une autorisation. L'enquête publique aura duré du 16 octobre au 15 novembre 2023 et après les conclusions favorables du Commissaire Enquêteur, le plan de zonage a été adopté au Conseil Communautaire du Grand Chalon le 5 mars 2024. Ce zonage des eaux pluviales est directement accessible sur le site internet du Grand Chalon [www.legrandchalon.fr](http://www.legrandchalon.fr) dans la rubrique « compétences/eaux et assainissement » et « assainissement / gestion des eaux pluviales ». Il est constitué d'une notice réglementaire et de trois cartes thématiques dites de vigilance. Un guide de l'utilisateur et des fiches de prescription sont également disponibles de la même manière.

Enfin les services instructeurs et la Direction de l'Eau et de l'Assainissement restent bien entendu à votre disposition.

### UNE BONNE NOUVELLE DU DEPARTEMENT...

On osait plus y penser après plus de vingt ans de vaines démarches des municipalités traversées par la D974 depuis Montchanin jusqu'à... Chassey le Camp.

Et bien si, c'est fait !

Par courrier du 27 mars, M. André ACCARY, Président du Département vient d'informer les Maires concernés : « *le trafic de transit des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdit sur la D974 entre Montchanin et la Côte d'Or* » Ledit arrêté sera cosigné du département et des neuf Communes concernées (dont Chassey le Camp). En seront exclus le transit local (engins agricoles inclus) et les cars de transport de voyageurs (scolaires ou autres). Les autres poids-lourds devront contourner par la RCEA et la RD906. Bonne nouvelle donc qui devrait soulager les habitants de Corchanu. Notons que dans son courrier le Président évoque « *l'insécurité et les nuisances générées par ce trafic poids-lourds dans les Communes traversées* » mais surtout « la fragilisation des berges du canal du centre »... Bonne nouvelle donc, mais qui aura mis bien du temps à se concrétiser !

### UN QUATRIEME DEFIBRILLATEUR.

Dans le numéro précédant on vous annonçait la pose du troisième à Nantoux et on tendait la perche à un volontaire pour le hameau de Valotte... Et bien, on l'a trouvé !

La famille MOREAU au N° 2 de la rue des Puits (anciennement la P'tiote Cave) a répondu présent. L'emplacement est idéal, proche du carrefour entre la rue des Puits et la rue du Château, il permettra un accès tout aussi rapide depuis le haut ancien comme depuis le bas plus récemment occupé de ce hameau. Le Conseil Municipal a donc inscrit l'achat et la pose dans le budget 2024. L'appareil a été commandé, livré et installé. Sur les 1.437€28 HT de l'appareil la Communauté d'Agglomération nous « rembourse » 50%. La pose quant à elle revient à 519€ TTC. En fin d'année une « séance d'instruction » gratuite se tiendra en Mairie pour les habitants de Nantoux et de Valotte.

### POURQUOI FAIRE SIMPLE QUANT ON PEUT FAIRE COMPLIQUE...

Célèbre devise s'il en est, et que l'on croyait à tort réservée à nos voisins britanniques ! Vous êtes peut-être de ceux qui lisent les comptes-rendus des Conseils Municipaux sur les panneaux d'affichage de nos hameaux, sur le site internet ou dans ce bulletin bi annuel et vous avez donc noté un changement... conséquent.

AVANT, le Maire rédigeait le compte rendu le lendemain et l'affichait de suite.

APRES, le Maire rédige une simple liste des seules délibérations prises, la co-signe avec le secrétaire de séance et l'affiche le lendemain du Conseil. Quant au compte-rendu, devenu procès-verbal de séance, il est rédigé puis soumis au Conseil Municipal suivant qui doit l'adopter par délibération. A l'issue il sera co-signé par le Maire et le secrétaire de séance, puis affiché. Comme cela, s'il y a deux mois entre deux Conseils, vous attendrez deux mois pour savoir ce qui s'est dit au premier... élémentaire mon cher Watson !

C'est beau les réformes « à la parisienne »...

### BUDGET... VOUS AVEZ DIT BUDGET...

Revenons à notre charmante petite Commune avec l'incontournable exercice du budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors de la séance du Conseil du 7 mars. La Commission des Finances s'est réunie le 12 mars. Ensuite la secrétaire de Mairie a procédé aux derniers ajustements et a présenté le budget 2024 au Conseil du 4 avril où il a été approuvé à l'unanimité. Si un(e) administré(e) désire avoir accès aux chiffres, ils lui seront communiqués avec plaisir, sur rendez-vous.

Mais, dans ce bulletin, on va faire simple...

Sans augmenter les impôts ni recourir à l'emprunt et après avoir reconduit toutes les dépenses obligatoires et prévisibles, nous assurons cette année 21.000€ ttc de réfection du lavoir du Bourg, 19.000€ de la première tranche SYDESL de Bercully, 15.000€ ttc de réfection d'un mur de soutènement rue de la Gilotte à la Couhée, 8.300€ de voirie en investissement, 8.500€ de voirie en fonctionnement, 5.000€ d'achat de terrains face au lavoir de Melonde, 3.845€ pour les bâtiments communaux, 2.500€ au CCAS et 1.500€ en fêtes et cérémonies.

Précisons que les aides sur les 17.840€ hors taxes du lavoir ont été confirmées par le Département (20%), l'Etat (20%) et le Grand Chalon sur 50% du reste à charge de la Commune, pour un total de 70% du hors taxes, ce qui n'est déjà pas si mal...

Quant au mur de la Couhée, évoqué plus haut, sur les 11.900€ hors taxes le Grand Chalon nous reversera 4.950€ sur deux fonds différents.

Dans la foulée le Conseil Municipal a voté les taux des trois taxes au même niveau que l'année dernière, soit sans changement depuis 2007, à l'unanimité.

### HAMEAU DE BERCULLY

Comme prévu le SYDELS a effectué l'enfouissement des réseaux EDF et Télécom. Gros chantier avec des trous partout. La suite est entre les mains des deux gestionnaires des réseaux évoqués plus haut qui doivent prendre leurs dispositions pour retirer les poteaux. L'éclairage public est déjà posé. Le total aura coûté à la Commune les 19.000€ évoqués au budget 2024 suivis de deux fois 6.000€ en 2025/2026. Enfin, souvenez-vous que ce chantier SYDELS avait nécessité le report de la pose de la fibre optique car, une fois installée sur les poteaux, personne ne pouvait la faire redescendre...

Pour assurer le coup, votre serviteur a écrit à M. ACCARY, Président du Département, pour lui indiquer la fin de chantier. La réponse est partie de Macon le 5 avril : « *les opérations de tirage des câbles de fibre optique dans les infrastructures souterraines pourraient débuter à partir du mois de juin 2024* » soit dès la réception des plans de recollement du SYDESL. Ce syndicat a aussitôt été dument relancé en ce sens. En ce jour de mi-août les travaux sont effectivement en cours... lentement !

### ABRIBUS DU BOURG / LA COUHEE

Dans le dernier numéro on vous annonçait l'imminence des travaux. Et bien, c'est fait. L'abribus est là. Des finitions restent à faire mais cela sent bon quand même. Deux ombres au tableau cependant... la Direction des Routes et Infrastructures du Département s'est opposée à l'implantation de l'éclairage solaire... risque d'aveuglement des usagers ! Même des poteaux de 1 mètre avec déflecteur vers le bas n'ont pas trouvé grâce... Il ne restera que des hublots au sol pour matérialiser les places de parking et l'abri. Deuxième problème, toujours avec la même administration, qui va nous amener à signer une convention de mise à disposition d'une partie du terrain acheté précédemment. Grâce à la Communauté d'Agglomération, il n'y aura pas de perte financière pour Chassey, juste de la paperasse en plus. Vivement l'inauguration et la rentrée de septembre !

### LE MUR DE LA COUHEE

Les voies communales de Chassey sont en majorité accrochées à flanc de colline, et soutenues par des murs en pierre sèches plus que centenaires. La règle veut que le propriétaire surplombant est responsable de l'entretien, sauf si le fond du bas a implanté une clôture de plus d'un mètre. Il y a quelques années de grosses sommes avaient ainsi été investies du côté de Bercully. Cette situation avait d'ailleurs motivé les choix de circulation en sens interdit, là où d'autres itinéraires étaient possibles, pour éviter les croisements d'engins propices aux effondrements. Il faut aussi bien se rappeler que notre voirie a été créée au dix-neuvième siècle pour des chars et des chevaux. Depuis le cheval vapeur s'en est mêlé et le poids comme le nombre des véhicules a augmenté. Pas étonnant donc que, malgré les précautions prises, de temps en temps des murs s'effondrent. Ce fut le cas cette année en sortant de la Couhée, au-dessus d'une pâture. Trente mètres d'enrochement (la solution la plus durable et la moins onéreuse) cela fait déjà 14.280€ TTC et 11.900€ HT (sur lesquels, nous l'avons vu plus haut, le Grand Chalon aligne 4.950€). Le budget ayant été créé et le devis signé, l'entreprise a fait son travail... affaire classée !

### PETITS RAPPELS D'ETE...

Pas de changement mais petites piqures de rappel sur les différentes nuisances...

Les bruits produits par le matériel de jardinage ou de bricolage sont toujours régis par l'arrêté préfectoral n°1/2640/2-47 du 30 juillet 2001. Les horaires réservés n'ont donc pas changé : tous les jours de 8h à 12h et de 14 à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et enfin les dimanches et jours fériés de 10h à 12h seulement... Qu'on se le dise !

Nos amis à quatre-pattes ne sont pas à oublier. Les aboiements incessants peuvent gâcher la journée à certains et les errances à plus de cent mètres du « domicile » en inquiéter plus d'un. Donc, avant de risquer une amende, surveillez votre animal de compagnie, le bonheur qu'il vous procure ne doit pas être payé par le voisinage...

Circulation des véhicules divers et variés. Notre Commune est riche de sept hameaux distribués par une voirie étroite et sinueuse. De la signalisation est bien-évidemment présente, mais certains doivent la considérer comme de la décoration car l'on constate régulièrement des vitesses excessives et dangereuses en, comme en dehors des agglomérations. Les conducteurs ne sont d'ailleurs pas seuls à avoir des comportements alarmant car certains parents continuent à considérer la voie publique comme le terrain de jeux naturels de très jeunes enfants... Le Maire est certes responsable de la réglementation et de la « police » mais il ne peut pas remplacer la cervelle de celles et de ceux qui en manquent ! Alors, avant qu'un drame n'arrive, levez le pied et considérez la route comme ce qu'elle est : un espace partagé et piégeux destiné à la circulation...

Incivilités. Tarte à la crème certes mais toujours d'actualité. Jeter des pneus, des bidons, des bouteilles au bord des routes est toujours une infraction mais aussi un acte idiot qui à la longue pénalise tous les habitants. Le temps passé par l'employé municipal en nettoyages inutiles, c'est autant qu'il ne consacrera pas à entretenir et améliorer votre cadre de vie. Là aussi un peu de jugeotte devrait (normalement) suffire...

Entretien de voirie et stationnement. La Commune est grande et nos sept hameaux pleins de recoins, terre-pleins, squares divers. Notre unique employé municipal ne chaume donc pas, surtout au printemps quand l'herbe pousse partout en même temps. Hors, en certains endroits, des véhicules en stationnement l'empêchent d'accéder à son terrain de jeux. Et rien n'y fait : rubalise et panneaux travaux posés la veille sont arrachés et remplacés par des autos avant qu'il n'arrive. Donc, ne voulant pas risquer un constat d'assurance pour un gravillon dans un pare-brise, consigne sera donnée de laisser l'endroit concerné en l'état. Après tout, celui qui prends la voie publique pour un parking privé peut en assurer l'entretien...

Voilà, l'énumération a été longue, fastidieuse, rébarbative, mais nécessaire. D'une part il nous a semblé que les enjeux méritaient bien une mention au moins une fois par an et d'autre part certains habitants nous en avaient fait la remarque... Dont acte !

### INFO CULTURE...

Le Grand Chalon nous envoie régulièrement des dépliants concernant la saison touristique chalonnaise, le programme de l'Espace des Arts, celui des musées Niepce et Denon et encore beaucoup d'autres informations culturelles qui sont en fait très peu consultés... Alors n'hésitez pas à monter faire un tour en Mairie les mardis ou les vendredis pour voir ce qui vous intéresse. Et vous pouvez aussi aller directement sur les sites internet de ces établissements. Toutes ces manifestations culturelles ne sont qu'à une demi-heure de route de chez nous et, dans le lot, vous trouverez forcément des choses à votre goût...

Et les autres... nos proches voisins de Chagny ont un programme culturel copieux, consultable également en Mairie, et vous pouvez-aussi regarder du côté de Sampigny les Maranges voire plus loin, vers Couches (anciennement les Mines) avec sa salle Jean Genet.

Donc, pour la culture, Chassey n'est pas une Commune isolée... qu'on se le dise !

### PETITES NOUVELLES DE L'ENSP DES CARRIERES

Annoncé dans le précédent bulletin ce vaste projet départemental d'Espace Naturel Sensible Protégé dans les anciennes carrières Robert suit tranquillement son cours. Le 4 juin votre serviteur a signé à Azé (71) l'acte notarié rendant la Commune pleinement propriétaire des parcelles A81 et 84 au lieu-dit en Poisey pour 5.000€. Destinée à servir de halte touristique devant l'ENSP et de départ d'une randonnée depuis le lavoir de Melonde jusqu'au mur poids de Valotte cette acquisition complétera celle de la carrière proprement dite par le Département, pour 50.000€ cette fois-ci, prévue en fin d'année.

### IL Y A QUELQUE CHOSE QUI « CLOCHE »...

Un beau jour de début juillet votre serviteur fut surpris d'entendre en lieu et place de l'angelus de midi une cacophonie agrémentée de grincements n'annonçant rien de bon... Grimpé dans le clocher il ne découvrit rien de particulier visuellement (sauf le paysage toujours magnifique à 360° depuis la-haut). Une fois redescendu, et par précaution, il fut bien obligé de mettre la sonnerie hors service. L'entreprise qui a réalisé l'électrification de nos deux cloches en 2002 a réalisé en urgence fin juillet une réparation provisoire, heures sans angélus, en attendant une expertise plus approfondie.

### PANNEAU POCKET

La municipalité vient de s'abonner à « Panneau Pocket », un système simple d'information destiné aux évènements locaux. Il ne nécessite aucun paramétrage et convient à tous les publics, il est anonyme et sans publicité. Téléchargez-le sur votre téléphone ou tablette :

- 1/ Ouvrez l'application Play Store, App Store ou AppGallery,
- 2/ Tapez « PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite,
- 3/ Le logo de PanneauPocket apparait à côté de l'application « PanneauPockett » en tête de liste. Cliquez sur « installer » ou « obtenir ».
- 4/ Cliquez sur un petit cœur à côté de votre collectivité. Vous recevrez les actualités en temps réel, gratuitement, (100 € annuels pour la Commune).

### AVIS A LA POPULATION

Il a été constaté au hameau de Valotte le décès de chats et de renards vraisemblablement empoisonnés. Le Maire rappelle que la destruction d'animaux domestiques reste une infraction à l'art.521-1 du code pénal et que l'usage de poison pour éliminer les nuisibles, dont le renard, est quant à lui prohibé par l'art. R 427-10 du code de l'environnement. Les deux sont punissables d'une très forte amende. Toute nouvelle constatation fera donc l'objet d'une enquête de Gendarmerie et des Services Vétérinaires. Enfin la population de chats errants étant en cours de stérilisation par l'association « les chats bottés », leur disparition fait automatiquement « appel d'air » à d'autres individus et fait perdurer un problème en voie de règlement...

Et bien, nous voici à la fin de « Brèves de Commune »... pas si brèves que cela !

## COMMEMORATION DU 17 AOUT 1944

Comme chaque année un hommage a été rendu le samedi 17 aout à Henri PRETET, résistant FTP abattu par les allemands au lieu-dit « le Pont de Champagne ».

On notait la présence de Mme Fabienne SAINT AROMAN, vice-présidente du Grand Chalon ainsi que de représentants de la Gendarmerie et du B.P.I.A.

Une brève allocution rappela le martyr d'Henri en présence de sa fille, Mme Monique MOREAU, de ses petits et arrières petits-enfants ainsi que de la dernière témoin des faits, Mme Jeannette LIGER.

Outre les nombreux porte-drapeaux habituels (dont deux de la Commune) cette cérémonie fut marquée en cette année des 80 ans par la présence de la chorale de Chagny qui interpréta successivement le chant des Marais, le chant des Partisans et la Marseillaise le tout à dix-huit voix, s'il vous plait...

Les participants (dont certains venus tout exprès de Grenoble) se retrouvèrent ensuite en Mairie pour le pot de l'amitié lequel n'accueillit pas moins de soixante-dix personnes !

En ce quatre-vingtième anniversaire, cette commémoration était particulièrement importante. On ne devait pas oublier le sacrifice d'Henri pour la libération de son pays, pour la liberté... pour notre liberté !

Comme quoi le devoir de mémoire n'est pas prêt de s'éteindre à Chassey le Camp.



# VOLET HISTOIRE



Réfection de la croix de Bercully : à gauche au premier plan le cantonnier, Claude FRECHOT, et en arrière plan le Maire, Jean JONNIER, années 1990 ?

# IL Y A CENT ANS CHASSEY... EN 1924 !

Nous voilà donc revenus à notre traditionnelle chronique des cent ans.

Voyons donc ce que cette année 1924 nous réserve...

Les fois précédentes nous avons commencé par une sorte de tour du Monde.

Aujourd'hui, et au vu de la matière abondante de cet article comme de celle du suivant, nous nous contenterons d'un tour de France avant d'attaquer l'actualité de notre bonne vieille Commune.

L'année 2024 débute chez nous avec Alexandre MILLERAND comme Président de la République et Raymond POINCARRE comme Président du Conseil... cela ne va pas durer !

## Concernant la grande politique.

Le mois de janvier voit la première réunion du Comité Dawnes qui, à la demande pressante des Etats-Unis, vise à réduire le montant de la dette de guerre de l'Allemagne, ainsi que le 3<sup>e</sup> congrès du Parti Communiste Français puis celui de la SFIO. En mars le Président du Conseil, Raymond POINCARRE donc, s'attaque à la crise monétaire résultant des tensions franco-allemandes issues de l'occupation belgo française de la Ruhr. Et il n'y va pas de main morte : augmentation de 20% des impôts, un milliard d'économies sur les dépenses de l'état, création d'une caisse des pensions de guerre financée par une taxe de 3% sur le chiffre d'affaires et l'accroissement des mesures de luttes contre la fraude fiscale et le contrôle des revenus mobiliers... Le résultat ne se fait pas attendre : le gouvernement est mis en minorité à la chambre et POINCARRE doit en présenter un nouveau. Le mois de mai verra la victoire du « cartel des gauches » qui entrainera la démission du Président de la République Alexandre MILLERAND aussitôt remplacé en ce poste par le nommé Gaston DOUMERGUE. Et c'est Edouard HERRIOT qui devient Président du Conseil avec un programme sur les 8 heures, des droits syndicaux renforcés, des mesures sur l'accès à l'enseignement secondaire et un renforcement de la laïcité. Il ne parviendra pas cependant à imposer la laïcité et la loi sur les congrégations en Alsace et en Lorraine fraîchement rattachées à la France. En juillet la réduction des dettes allemandes est réglée à Londres et en septembre les Belges et les Français auront évacué la Ruhr.

## Deux évènements sportifs en France cette année 1924...

*Les Jeux Olympiques d'hiver* se tiennent à Chamonix à partir du 25 janvier. Ils seront les premiers du genre. Petit détail, boudés au départ par les pays nordiques et simplement annoncés comme Semaine Internationale des Sports d'Hiver, ils seront, à posteriori requalifiés en 1<sup>er</sup> Jeux Olympiques à la suite... d'un raz de marée de médaillés en provenance de ces même pays nordiques ! Notons que les installations réalisées exprès permettront à Chamonix de « damer le pion » touristique à St Moritz et Davos.

*Les Jeux Olympiques d'été* se tiennent... à Paris à partir du 5 juillet ! Et oui, et il en reste d'ailleurs le stade de Colombes toujours en activité, et la piscine des Tourelles. Notons aussi qu'en 1924 l'Allemagne est privée de Jeux... comme la Russie aujourd'hui ! Ces J.O. réuniront quand même 44 nations et 3.089 athlètes (dont 135 femmes). Ce seront les derniers jeux auxquels assistera le baron Pierre de COUBERTIN.



#### Et la météo en 1924 ? :

Début janvier en fanfare avec une crue de la Seine à 7,32 mètres et un raz de marée meurtrier (10 morts) sur les côtes de l'atlantique. Février amène des tempêtes de neige sur tout le pays, côte d'azur comprise, avec des dégâts très importants. En mai orage de grêle catastrophique à Argentan avec des grêlons de 7cm de diamètre et d'un poids de 250gr. En juin gelées en Normandie et région Parisienne, gros dégâts de grêle à Arcueil (94). En juillet les villes de Montceau les Mines (71) et de St Marcellin (38) sont ravagées par deux tornades. Aux très fortes chaleurs (38 à Toulouse) succéderont un mois d'août frais et pluvieux avec de gros dégâts par de violents orages à Troyes, Lunéville, Epinal, Macon et Lyon. Septembre verra des inondations dans la vallée du Rhône de même qu'octobre qui se distinguera en outre par une tempête faisant plusieurs morts en Normandie. Elles se prolongeront partout en France en novembre faisant encore des morts à Nantes et Brest. Bref, une année météorologique particulièrement détestable...

#### Pour le « fun » mécanique :

Notons juste les 212 loopings réalisés au-dessus de l'aéroport d'Orly par l'aviatrice Adrienne BOLLAND (le record masculin reste invaincu avec 962 par Alfred FRONVAL en 1920...). Pour les quatre roues ce sont Renault avec un raid dans le Sahara puis Citroën avec le début de la croisière noire entre Afrique du Nord et Madagascar qui marqueront l'actualité.

Finalement, cette année 2024 en France n'aura été pas si mal remplie...

Mais venons-en à la Commune de Chassey en commençant par l'état civil, toujours révélateur de l'état de la société du moment.

L'année 1924 compte sept décès : PERRAUDIN Jean-Marie, 74 ans, vigneron à Corchanu, le 5 février, puis CHAILLET Marie-Louise, 26 ans, épouse LAUVERGEON, SP, de Nantoux, le 10 Février, puis un enfant mort-né à Bercully le 21 mars, puis PUILATS Georgette, 6 mois, le 25 mai, puis LEGER Catherine, 73 ans, SP à Valotte, puis TRAPET Edouard, 74 ans, retraité PLM, à Nantoux le 26 mai, et enfin MUZARD Jean-Baptiste, 60 ans, vigneron à Corchanu.

On va y célébrer trois mariages : le 5 janvier Claude GUERIN, 23 ans, employé PLM épouse Françoise DAUBARD, 18 ans, sans profession, le 31 mars Jean-Baptiste CAMUS, garçon de restaurant, épouse Alice DRESSINVAL, sans profession, de Bercully, le 30 août Louis POIRIAULT, 23 ans, employé PLM, épouse Marie-Louise ROZE, SP. Le registre d'état-civil, rayon mariage enregistre aussi le deuxième divorce de la Commune : Pierre NARJOLLET se sépare de Martine RETY. (Le tout premier a être consigné datait de 1917).

Côté naissance, cela sera vite fait : le 1<sup>o</sup> janvier Hélène Marie Marguerite LACROIX voit le jour chez ses parents viticulteurs à Corchanu.

Que penser de la lecture du vénérable registre ? Et bien continuation des phénomènes déjà constatés depuis la fin du conflit de 14-18.

Avec une naissance contre sept décès et juste trois mariages la population s'étirole...

En son sein les professions continuent à changer. Les vigneronns cèdent tout doucement la place aux autres professions avec l'arrivée des chemins de fer en particulier. Notons aussi le mariage CAMUS/DRESSINVAL qui annonce l'épopée de l'Auberge du Camp Romain.

Et notre équipe municipale dans tout cela, que devient-elle ?

Ils sont toujours là, fidèles au poste, les nommés PELLETIER, BERTHONNIER, MAROT, MOTOT, FOREY, POINARD Jean-Baptiste et Nicolas, MARINOT Pierre et Henri, menés par le troisième du même nom : MARINOT Lucien.

Voyons voir ce qu'ils vont nous faire de beau en cette année 1924...

Première séance le 10 février à 14 h.

Le Conseil s'échauffe en acceptant la liste de l'assistance médicale gratuite forte de huit noms puis en validant l'assistance aux vieillards dont bénéficiaient déjà les nommés MOINE Emiland et LOMBARD Mélanie. Ensuite on se penche sur une affaire sérieuse : la fin de l'appel du « procès en délimitation » par la lecture d'un courrier du Pst de la Fédération des Syndicats de Viticulteurs de la Région de Chagny, le nommé SAVEROT. Il vient tout simplement rappeler à la Commune son engagement de participer aux frais du procès, désormais bien perdu, pour 82frs85. Le Conseil reconnaît l'engagement et l'importance de l'affaire pour notre Commune viticole et approuve le versement sur les dépenses imprévues. On sent quand même que l'enjeu était de taille et le résultat mal vécu...

Le Maire présente ensuite un projet d'achat de mesures métriques pour l'école, rendu obligatoire par l'état, pour un montant de 200frs. Il annonce l'apport de la Sté du Sous des Ecoles pour 100frs et emporte ainsi l'approbation des conseillers.

On discute ensuite du bail de chasse accordé au sieur Jules BESANCON et qui arrive à expiration le 1<sup>er</sup> juillet. L'intéressé se proposant de céder le bail au nommé Henri BEUREY de Remigny, le Maire s'interroge... L'assistance s'en mêle : on soupçonne les candidats de vouloir fusionner avec Bouzeron... Après une discussion que l'on devine pointue le Conseil prend à l'unanimité la résolution suivante : on laisse un mois aux chasseurs de la Commune pour se constituer en Société et recevoir le bail. Autrement renouvellement à l'actuel détenteur. Enfin, les conseillers montent au créneau pour signaler l'état de vétusté des toits de l'école et du presbytère. Le Maire s'engage à donner suite...

Séance extraordinaire le 16 mars.

Elle commence par l'accord de l'aide aux femmes en couche à la nommée POTHERET née Marie BIZOUARD, à l'unanimité des huit présents. Vient ensuite la transcription d'une lettre du sous-préfet, un nommé BODENAU, concernant les coupes affouagères n°3. Lettre à soumettre au Conseil avant réponse et jointe à un rapport de l'agent de l'ONF J. TRETTIER. On y apprend que *« la forêt de Chassey est régie par une ordonnance royale du 31 janvier 1840 (!).../... elle est située sur du calcaire jurassique à 355 mètres d'altitude, dans un sol médiocre, elle renferme un peuplement forestier composé à 8/10 de chênes aux lieux dits « la Battée » pour 6h98 et « sur la Forêt » pour 3h92... »* Au terme d'un rapport très technique l'ONF préconise d'espacer les coupes de 15 à 20ans au lieu de 5 actuellement, et réparti le tout en quatre lots avec un plan. Acceptées par le Conseil ces préconisations seront définitivement validées par une séance extraordinaire le 30 mars.

Séance du 6 juillet à 15h. On ne s'attaque à rien de moins que la taxe vicinale avec un rapport de l'agent voyer sur l'état de nos routes et la conversion des journées de tâches dues par chacun (avec ou sans animaux...) par cinq des centimes additionnels à chacune des quatre taxes. Précisons que le Receveur Municipal estime les fonds disponibles pour la voirie en 1924 à ... NEANT ! L'augmentation des taxes va rapporter 693frs aussitôt transformés en travaux sur le chemin de Grande Communication n°62, le chemin d'intérêt communal n°9 et aux chemins vicinaux ordinaires. Dans la foulée le Conseil approuve les comptes administratifs et ceux du receveur. Pour se remettre de tous ces efforts financiers nos anciens actent une distribution des prix le dimanche 15 aout à 15h à la demande de Mme BARD, institutrice. La même obtient dans la foulée *« l'autorisation de vendre comme vieux papiers les livres de classe et ceux de la bibliothèque hors service »*, ainsi qu'une subvention de 150frs pour en acheter des neufs et une grille de protection autour du poêle des écoles. Puis l'on décide de réparer des murs effondrés au jardin de l'institutrice et au cimetière. Les toitures évoquées précédemment seront remaniées par l'entreprise CLEMENT de Remigny. Enfin six chaises pailonnées sont achetées pour la Mairie sur les fonds dits « imprévus ».

Séance du 24 aout à 15heures.

Elle va essentiellement porter sur le sort de l'ancien presbytère de Chassey (actuelle maison CHERFA au Bourg). Le curé, un nommé H. DUTRONC s'en va à Charrette (71), sans successeur immédiat, et par courrier joint autorise la Commune à relouer le bâtiment. Une offre est déjà parvenue en Mairie, au même tarif que précédemment soit 110Frs par an, de la part du nommé VIRARD Etienne, vigneron à Chassey. Elle concerne la cure et la vigne

attenante. Le demandeur s'engage en outre à sonner les cloches tous les midi... Accepté par 6 voix sur 7. Dernière décision : « *le Conseil autorise M. REBOULET, cantonnier, à vendre à son profit la vieille ferraille mise en dépôt au cimetière ainsi que le vieux poêle de l'école* ». Pas de prime exceptionnelle de l'état à cette époque...

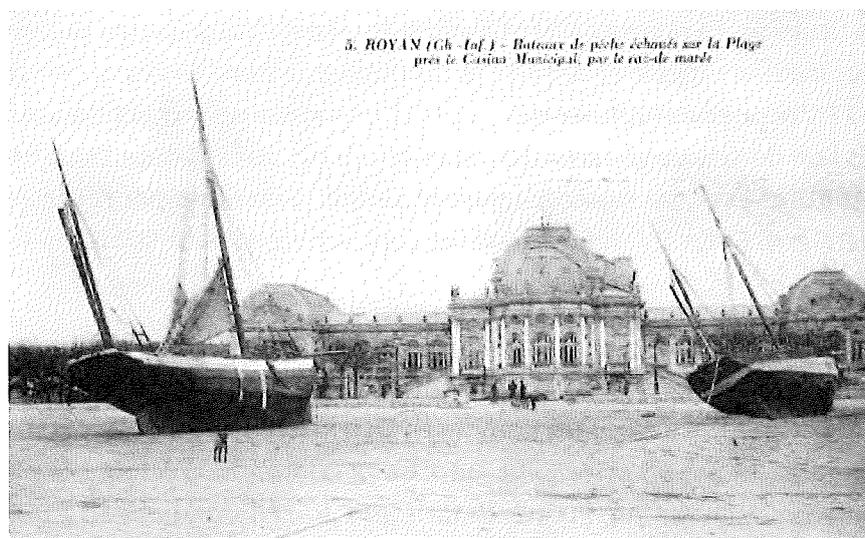
Le 7 septembre le Conseil se réunit à 9h du matin pour désigner un délégué et un suppléant aux élections sénatoriales. Le vote a commencé à 9h30, sur sept bulletins, tous considérés comme valides, le Maire MARINOT Lucien obtient cinq voix et l'adjoint, BERTHONNIER seulement deux, pour le poste de titulaire. Il aura comme suppléant le même BRTHONNIER Claude avec six voix, contre une au nommé PELLETIER Lazare. La même séance va permettre de fixer, à l'unanimité, le salaire du receveur à 532frs75 ce qui fait quand même une augmentation de 113frs35. Elle se termine par un beau geste : la récolte des noyers de Bercully est attribuée à titre gracieux aux nommés Claude BOUILLET, garde champêtre et REBOULET, cantonnier.

Séance du 23 novembre à 14heures.

On y parle d'abord de la liste des répartiteurs des impôts. Seront nommés titulaires : MARINOT Pierre de Valotte, POINARD Jean-Baptiste et DESFONTAINES François de Nantoux, ainsi que FOREY-BEAULT et LACROIX Alexandre de Corchanu.

Vient le tour des délégués à la révision des listes électorales : MARINOT Pierre, PELLETIER Lazare et POINARD Jean-Baptiste. Le tout avec une belle unanimité.

On attaque ensuite les dates de congés supplémentaires des écoliers au choix de Mlle l'institutrice : vendredi et samedi 26 et 27 décembre, 2 et 3 janvier, lundi 26 janvier et le mardi gras. La même Mlle BARD a écrit au Maire... Les cours de couture facturés 80frs viennent d'être supprimés. Elle revendique le transfert de cette somme, de toute façon déjà inscrite au budget, sur son salaire en arguant d'heures supplémentaires consacrées aux cours d'adultes... Le Conseil estime sage de ne pas contrarier la maitresse d'école... ET voilà, fin de l'année 1924 pour notre Conseil Municipal. En souvenir des tempêtes de cette année-là, voici le parking du Casino Municipal de Royan fin janvier 1924.



### DERNIERE MINUTE...

Dans la rédaction de ce bulletin, aucun article n'est vraiment définitif...

Souvent la nouveauté arrive après parution. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. A la recherche de vieux clichés pour illustrer l'article suivant, votre serviteur s'est vu apporter sur un plateau une photo d'un mariage célébré en Mairie le 26 avril 1924 à 11h !

Le sieur CAMUS Jean-Baptiste-Eugène, né le 18 avril 1888 à Chassey, de Claude et de Claudine BLONDEAU, garçon de restaurant, demeurant 102 Cours de Vincennes à Paris XII°, épousait la nommée DRESSINVAL Alice, Anne, sans profession, née le 11 novembre 1883 à Chassey, de Joachim DRESSINVAL et de Jeanne LEDUC, domiciliée à Chassey. Les témoins étaient Lazare CAMUS, vigneron à Chassey, DRESSINVAL Jules, manoeuvre à Montceau les Mines, lesquels ont signé devant le Maire Lucien MARINOT.

Ainsi commençait la saga des DRESSINVAL et de l'Auberge du Camp Romain...



*Le sieur CAMUS étant le photographe, on peut voir derrière la chaise Alice DRESSINVAL, à gauche Marie RIBOUX, à sa droite Pierre RIBOUX tenant la jeune Marguerite sur ses genoux, au-dessus de gauche à droite, Mme DRESSINVAL et André DRESSINVAL, X... puis Lazare CAMUS et son épouse. Notons que notre photographe et jeune marié avait marqué sa place sur la chaise vide en y laissant son chapeau...*

# 1944- 2024, QUATRE VINGT ANS, DEJA... !

## INTRODUCTION GENERALE

En cette fin d'année notre pays va célébrer les quatre-vingts ans de la libération de son territoire. Votre serviteur a estimé que le présent bulletin pouvait bien apporter sa (petite) pierre à l'édifice national, en restant local et surtout en mémoire de nos anciens.

Nous allons donc évoquer cette période chasséenne à partir de souvenirs personnels d'habitants et d'archives, municipales ou privées. Forcément cela se fera donc par pans d'histoire, en fonction de la matière et il y aura des « erreurs et omissions » comme disent les banquiers, ce que nous assumons d'avance...

A l'arrivée de l'automne 1944 Chassey, pas encore le Camp, subit comme partout en France le poids de l'occupation. Prisonniers de guerre toujours absents, privations et restrictions pesantes, omniprésence d'un occupant de plus en plus nerveux et violent depuis les débarquements de Normandie et de Provence.

Notre Commune est aussi sous un double choc. L'arrestation en 1942 du Colonel MORETEAUX à Nantoux, pionnier des filières d'évasion, son procès à Dijon puis sa déportation en Allemagne en 1943, dont il ne reviendra jamais. Mais aussi l'assassinat du F.T.P. Henri PRETET au Pont de Champagne le 17 août 1944. Cette exécution sommaire d'un père de famille est sûrement dans tous les esprits début septembre.

C'est donc dans une atmosphère lourde et tendue que le 6 septembre au matin des véhicules aux formes alors inconnues, revêtus d'une étoile blanche, surgissent de la D109 et montent faire un tour en haut de Valotte.

Surprise... leurs occupants parlent en français ! Il s'agit d'un peloton du 2° Régiment de Spahis algériens aux ordres du Lieutenant de GASTINNES du groupement ROUVILLOIS dont une plaque commémore le passage devant l'église d'Aluze. On devine que l'accueil fut fait à la fois de curiosité et de soulagement.

De ce premier contact et des autres, nous avons la chance d'avoir un extraordinaire album photo, celui de la nommée Marguerite RIBOUX de Valotte, (future épouse du Fernand BAROIN), malgré le handicap d'un simple « box » en carton, va nous laisser un travail digne d'un « pro ».

Rassurez-vous, on vous le fera partager...

Ceci étant dit en guise d'introduction nous allons maintenant procéder par chapitres séparés : Etat des lieux, Le coup d'état, Du côté de la Résistance, les prisonniers...etc... C'est arbitraire mais plus facile pour votre serviteur...

## ETAT DES LIEUX

Commençons par le commencement : quelle équipe municipale gérait la Commune de Chassey en cette période pour le moins troublée ? On ne le trouvera pas dans des élections mais dans un arrêté du Préfet de Saône et Loire à Macon en date du 20 août 1943, qui prend acte de la démission du prédécesseur, le sieur BERTHONNIER nommé en 1941 et lui substitue « M. MARINOT Robert comme délégué dans les fonctions de Maire de Chassey ». Comme quoi en temps de guerre les élections font partie du superflu !

Voilà comment notre Robert se retrouve bombardé Maire d'un conseil toujours formé des nommés : BERTHONNIER, (redevenu adjoint), MARINOT Lucien, MARINOT Pierre, LACROIX, SANTIARD, DESFONTAINES et POINARD. Cette transition-là se fera en douceur. C'est cette équipe qui gèrera l'année 1944. Son travail ne laisse transpirer qu'une seule fois la situation de l'occupation, dans la délibération du 16 avril votée à l'unanimité pour une allocation d'un franc par habitant « *en faveur des ouvriers français travaillant en Allemagne* ». Pour le reste de l'année on se sera contenté d'ajuster les salaires de l'appariteur/garde champêtre, du cantonnier et de l'institutrice, le tout en quatre séances seulement...

## LE « COUP D'ETAT »

Dans le registre du Conseil tout va changer le 11 septembre... (y compris l'écriture du rédacteur du registre !). On note donc que « *Le 11 septembre mille neuf cent quarante-quatre, à la Mairie de Chassey, à la demande du Conseil Régional de la Résistance, les personnes désignées ci-après se sont réunies pour constituer le Conseil Municipal provisoire de la Commune. Les citoyens DOREAU Louis, professeur agrégé honoraire, LANGLOIS André, Inspecteur des bibliothèques des chemins de fer, FLEURY Louis, grand invalide de guerre, MORETEAUX Jean, cultivateur, FFI, DUMAY André, cultivateur, FFI, BELLAVOINE Maurice, facteur des postes, FFI, MILAN Philippe, cultivateur, PERRAUDIN Jean, cultivateur, ancien conseiller municipal, FOREY Georges, cultivateur, ancien prisonnier de guerre, et LACROIX Marcel, chauffeur, tous membres de la Résistance. Le Comité entre immédiatement en fonction et désigne comme Président le citoyen DOREAU Louis et comme vice-président le citoyen LANGLOIS André* ».

Pour le côté pratique de l'histoire, disons que la mémoire orale veut que le sieur MILAN Philippe se soit chargé d'aller chercher la clef de la Mairie au domicile du Maire destitué à Valotte et qu'il s'y serait dit des choses... sans plus !

Contrairement au précédent Conseil, les actes du nouveau vont trahir l'époque et en traduire les moments forts. Cela commence le 28 octobre avec l'institution, (sur ordre préfectoral), d'une journée aux morts de la Résistance le 1<sup>er</sup> novembre. Le programme est détaillé : « *A l'issue de l'office religieux de la Toussaint, suivi*

*d'une prière spéciale de Mr le Curé, les habitants de Chassey se regrouperont au Monument aux Morts pour un dépôt de gerbe en présence des anciens combattants, de la Sté de Secours Mutuel, avec lecture du nom des morts des dernières guerres, puis récitation par les élèves de l'école de L'hymne aux Morts de Victor HUGO. La cérémonie spéciale de commémoration des fusillés de la Résistance aura lieu à l'école où les enfants chanteront « Aux Morts pour la Patrie » de Maurice BOUCHET sous la direction de Mme CLEMENT, Institutrice ».*

Dans la foulée cette même séance 28 octobre reviendra très « terre à terre ». A la suite d'une réunion à Chalon sur Saône sur le ravitaillement on passe en revue les mesures et tarifs concernant le blé, les pommes de terre, la viande, le vin, et la volaille. Puis on accorde une allocation exceptionnelle au personnel municipal (déjà...) et on se quitte sur une décision concernant le secrétaire de Mairie... Le titulaire du poste, M. BAROIN Fernand, est toujours prisonnier en Allemagne, son remplaçant M. SEGUIN a sollicité un congé, on nomme donc un certain CANCADE au poste en attendant le retour du titulaire.

Le 5 novembre on se penche sur le cas du cantonnier, un certain BERTHIER. En effet un courrier du nommé CABARETTIER, commandant le détachement FFI de Chagny vient d'annoncer que l'intéressé avait signé un engagement dans l'armée française le 1<sup>o</sup> octobre et pour la durée de la guerre. Le Conseil veut parer au plus pressé et décide d'embaucher un nommé COLOM Alfred à ce poste stratégique. Hélas il se refera retoquer comme le prouve une note dans la marge : « *refusé par Mr le Sous-Préfet, motif, attendre la libération du militaire* »... Chassey se passera de cantonnier officiel.

Le 23 décembre notre Comité de Libération prend acte de ce qu'un arrêté préfectoral du 7 du même mois renomme les délégués comme conseillers municipaux leur demande d'élire Maire et adjoint. Sans surprise c'est chose faite pour le Maire : DOREAU Louis, à 9 voix sur 9. Mais si LANGLOIS André se présente comme adjoint, il n'est pas le seul ! et il faudra trois tours pour introniser finalement le nommé FLEURY à sa place à 6 voix contre 2. Et cette situation les mènera jusqu'aux vraies élections de 1945 pour le reste du mandat initial de 1941, soit 1947. Mais sur cela nous sort de notre sujet....

Nous retiendrons juste une délibération du 31 décembre 1944 instituant « *à l'essai, une cantine scolaire destinée à fournir gratuitement une soupe chaude et consistante* ». Le tout avec 2.000 frs de budget partagés entre : l'institutrice pour surveillance et comptabilité soit 500frs et le restaurateur, M. CAMUS de l'Auberge du Camp Romain, pour la préparation de la soupe, le service et le chauffage de la salle soit 1.500frs. Cette instauration d'une cantine scolaire trahit bien l'origine « Education Nationale » du nouveau Maire...

## DU COTE DE LA RESISTANCE

Il nous fallait bien aborder le sujet d'une manière ou d'une autre, alors nous allons essayer de le faire avec les précautions et réserves d'usage.

Chassey honore régulièrement deux résistants auxquels une Place et une Allée ont été consacrés récemment : Le CI MORETEAUX et Henri PRETET.

Le Colonel MORETEAUX était un ancien et glorieux combattant de 14-18, en retraite lors des événements de 1940 et créateur de la première filière d'évasion immédiatement après l'armistice. Elle faisait franchir la ligne de démarcation au lieudit les Baudots à Marcilly les Buxy à de très nombreux prisonniers de guerre, évadés divers, alsacien lorrain puis résistants qui tous lui doivent leur liberté retrouvée. Arrêté chez lui à Nantoux en 1942 il fut jugé et condamné à mort à Dijon puis déporté en Allemagne et fusillé le 12 février 1943 à Francfort sur l'Oder. Régulièrement les militaires du GPIA de Chalon sur Saône viennent célébrer sa mémoire sur la place qui porte son nom.

Henri PRETET, demeurant à St Gilles, était membre des FTP. Le 17 août 1944, il fut contrôlé à vélo alors qu'il se rendait à Chagny et trouvé porteur d'une arme de poing. Ramené en camion vers la Kommandantur de St Léger il fut abattu au Pont de Champagne où tous les ans une cérémonie lui rend hommage.

Ces deux-là sont nos « emblématiques », mais les autres ?

On a déjà vu que dans la constitution du Comité de Libération certains avaient fait figurer la mention FFI avec leur nom : MORETEAUX Jean, DUMAY André et BELLAVOINE Maurice... mais encore ?

Et bien quand on ne sait pas, on cherche, et cela nous a amené à la consultation de la « *Biographie des Résistants de Saône et Loire du nommé André JEANNET* » publié en 2005. Ce livre est constitué d'une petite fiche par résistant classée par ordre alphabétique et de lieu. C'est pratique, on a qu'à chercher à Chassey et découvrir les raisons de la présence d'untel.

Et on tombe sur... « *BOUILLET François Marcel, né le 11 décembre 1907 à Chassey, employé SNCF, membre du réseau CND Castille à partir d'avril 1943 et aurait appartenu au Régiment de Cluny aux ordres de Laurent BAZOT* ». Et oui, notre paisible retraité de la place de l'Eglise au Bourg qui nous a quitté le 24 septembre 1997. Ayant été son plus proche voisin à partir de 1984, je dois dire qu'il m'avait alors parlé de tout... sauf de cela !

Ensuite on arrive à un nommé CROISE Robert né le 20 février 1907 à Paris, qui finira Président du Comité de Libération de St Gilles, et se retrouve dans le livre comme membre des FTP de Chagny et « responsable du sabotage du pont de Champagne. » On reviendra un peu plus loin sur cette affaire de pont...

Puis on découvre le nommé NARJOUX Henri, un enfant bien de Chassey celui-là, né à Valotte le 8 juin 1916, d'Edmond et de Reine RICADA. Il a été mineur à Montceau les Mines où il décède en 1966, mais il ne se sera jamais trop éloigné de son lieu de naissance... La preuve : « *Prisonnier évadé, il est arrêté à Chassey le 4 décembre 1941 pour coups et blessures volontaires et propos anti allemands, déporté à Dachau le 3 aout 1942 d'où il rentre le 15 mai 1945.* » On verra plus loin qu'un document d'archive place l'affaire à Corchanu. Il s'en passait quand même des choses chez nous !

Après la lecture de cette « biographie des Résistants », qui nous a révélé quelques surprises, on peut ajouter le nommé LANGLOIS, déjà évoqué dans ce bulletin il y a quelques années. André, Hyppolite, Henri LANGLOIS est né le 3 avril 1900, à Valence dans la Drôme, engagé volontaire pour 4 ans en 1918, classe 1920, Mle 577, il demeure en 1940 à la sortie du Bourg dans l'ancienne cure. Mobilisé, prisonnier le 8 mai, interné à Chaumont, libéré le 31 décembre de la même année, l'intéressé reprend son travail d'Inspecteur des bibliothèques des gares de chemins de fer. Pour cela il se voit doter d'un superbe laissez-passer toutes zones... dont il se servira aussitôt comme agent de liaison du réseau Notre Dame, puis CND Castille, fondé dès 1940 et dédié au renseignement pour la France Libre. Au 1<sup>er</sup> janvier 1942 notre Hyppolite est agent P2 à Dijon, matricule 95041 sous le pseudonyme de « poupon ». Il subit un petit « coup de chaud » en 1943 : arrêté, toujours à Dijon, le 7 février il est libéré le 7 mai. A la Libération de 44 il fera naturellement partie du Comité de la Résistance puis de la Municipalité de Chassey élue en 1945 jusqu'en 1947. En 1965 il sera adjoint d'un certain Jean JONNIER mais décédera en 1966.

Enfin, complétons par des archives familiales... Le retraité Louis DOREAU, bombardé Président du Comité de Libération le fameux 11 septembre, a laissé dans ses papiers personnels une carte à son nom du Bureau des Opérations Aériennes, bloc est, signée Michel PICHARD pour l'activité de « boîtes aux lettres » du 2.9.43 à la libération. Un nom de code est ajouté au haut à droite au crayon : « romain »... à cent mètres de l'Auberge du même nom, était ce bien raisonnable ?

Pour en finir avec le sujet sur la Résistance à Chassey on ne peut pas ignorer le nommé PARIS Claudius, huissier de justice à Chagny, membre du BOA (encore un) plus particulièrement chargé avec un nommé BETESTA des parachutages sur le terrain « Normandie » à Rully. Pourquoi en parler ici ? Et bien tout simplement parce qu'il était propriétaire d'un petit cabanon à l'entrée de Valotte en venant de la Couhée et que la « vox populi » veut qu'il s'en soit servi pour son activité clandestine et peut-être même avec l'usage d'un poste de radio.

Et voilà un premier jet sur la Résistance à Chassey. Nous avons forcément oublié quelqu'un ou quelqu'une... Que ceux qui en savent plus n'hésitent pas à nous en informer !

Mais, en l'état actuel de nos connaissances, on peut déjà dire que pour un petit village de 250 âmes nos anciens n'ont pas démérité...

B.O.A.



**BUREAU  
DES OPÉRATIONS AÉRIENNES**  
— **Bloc Est** —  
**ATTESTATION**

*Romain*

Je soussigné *Michel Richard*

atteste que *DORÉAU Louis*

a servi du mois de *septembre 1944* au mois de *juin 1945*  
**au Bureau des opérations aériennes, (France Combattante)** où  
il a exercé les fonctions de *chef aux lettres*

— 17 — BUREAU DES OPÉRATIONS AÉRIENNES



## DES VOLETS SUR LE « PONT DE CHAMPAGNE » ...

Dans le précédent chapitre sur la Résistance, nous avons évoqué le nommé CROISE Robert indiqué comme FTP de Chagny ayant participé au *sabotage du Pont de Champagne* dans la Biographie des Résistants de Saône et Loire d'André JEANNET. Décidés à en savoir plus nous avons, encore une fois, pris la route pour St Gilles et la maisonnette de dame Jeannette LIGER et, on a pas été déçus du voyage...

Le 17 aout 1944, après l'assassinat d'Henri PRETET, le papa de la Jeannette évacue toute sa nichée de la maison éclésièrre à celle du cantonnier de Chassey au hameau de Valotte. Il est renforcé dans cette précaution par le fait que dans l'après-midi le convoi allemand est revenu de St Léger cherchant visiblement le corps qui n'y était plus. Malgré ce déménagement il continua à passer au jardin de la maison, matin, midi, et soir en allant et revenant du travail en vélo.

Une semaine environ après il constate que son échelle avait été déplacée jusqu'au tablier du pont. Il l'avait récupérée, et... le pont avait sauté peu de temps après ! Faibles dégâts cependant que les occupants du premier camion allemand venu réparèrent... en utilisant les volets de la maison éclésièrre pour boucher les trous ! Le plus beau est que l'histoire se répéta deux jours après : déplacement de l'échelle, explosion. Les dégâts étant plus importants les allemands réquisitionnèrent des cyclistes qui se rendaient à un enterrement pour couper de grosses branches et renforcer le tablier. En dernier ressort les troupes en fuites balancèrent quelques grenades dans la maison et la pillèrent : matelas, vélo etc...

Le plus intéressant est que le père de Jeannette connaissait les résistants auteurs de ce sabotage membres du même groupe de FTP chagnotins qu'Henri PRETET, soit les nommés GENNETIER Jean de St Léger, LAVault Jean de Cheilly et enfin le fameux CROISE Pierre, lequel tenait l'écluse de St Gillles. Et il les connaissait si bien que, quelques jours avant l'assassinat d'Henri PRETET, il en avait laissé monter dans son grenier d'où ils avaient une vue sur la montagne de Chassey entre la source en Peuraine et le Plain Mont. Visiblement ils étaient à l'affut de quelque chose et se plaignaient amèrement de la présence de la mère de Mme RIBOUX qui gardait une vache devant la source et leur bouchait la vue aux jumelles...

Enfin nous apprenons de petits détails comme la mésaventure du père CAMUS de l'Auberge du Camp Romain à qui les FFI locaux avaient « réquisitionné » son stock de tabac et l'existence d'un lavoir « privé », mais complètement équipé, dans le canal, aux pieds de la maison éclésièrre!

Et voilà, la Jeannette a encore frappé !

Quant à cette histoire de surveillance des dessous du Plain Mont elle pourrait bien avoir eu son rôle dans un des volets suivants... Gardez la donc en tête.

## LES PRISONNIERS DE GUERRE

En 1939, à la suite de l'invasion de la Pologne par l'Allemagne et conformément aux traités existants, la France et la Grande Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne. Commence alors ce que l'on appellera « *la drôle de guerre* ». À part quelques escarmouches les adversaires campent sur leurs positions. À l'extérieur les grandes puissances restantes prennent position : l'Union Soviétique de Joseph STALINE signe un pacte de non-agression le 23 août et les Etats Unis de Franklin Delano ROOSEVELT se déclarent neutres le 5 septembre. Le 10 mai 1940 le réveil sera brutal avec l'offensive allemande à travers la Belgique et le massif des Ardennes. En 45 jours les fronts sont brisés et les britanniques évacuent Dunkerque. L'armistice est signé le 25 juin.

La conséquence immédiate sera 1.850.000 prisonniers français, qui, après une courte détention sur place, seront emmenés en Allemagne et où ils travailleront pour l'économie allemande, gourmande en main d'oeuvre. Leur absence qui pour certains durera jusqu'en 1945 (un certain nombre de « remplacements » seront cependant effectués), sera cruelle pour leurs familles et pesante pour l'économie du pays.

Dans les archives municipales une note manuscrite et anonyme, au dos d'un certificat vierge, mentionnera en finale « *Prisonniers au 1<sup>er</sup> janvier 1945 : BERTHIER Raymond, DUMAY Emile, BAROIN Fernand et NARJOUX Henri, arrêté le 03.12.41 à Corchanu* ». À ces absents de longue durée un autre document manuscrit, daté du 23 décembre 1942 et signé BERTHONNIER, Maire, ajoute les membres de l'armée de l'armistice qui ne seront démobilisés qu'en 1942 à l'occupation de la zone dite libre : LACROIX Jean-Marie et BLONDEAU Henri. Cette liste est raturée pour ajouter FOREY Georges, DUMAY André et MARINOT Pierre Jean, avec une mention « *rentrés en janvier/juin 1943* », probablement par remplacement.

Toujours en archives municipales on note un courrier manuscrit sur papier à entête du 16 septembre 1940 signé « *l'adjoint faisant fonction de Maire, BERTHONNIER* ». Adressé à « *Monsieur le chef de la Kommandantur du Creusot* » c'est un correct plaidoyer pour tenter de faire revenir le sergent-chef BAROIN Fernand, Jules, Antoine, du 260<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, 18<sup>e</sup> compagnie, prisonnier au camp Ludin à Montargis (Loiret). L'homme est viticulteur, sans personne pour prendre sa place aux vendanges proches, et de plus remplissait avant-guerre les fonctions de secrétaire de Mairie « *son concours me serait très précieux en ce moment attendu que je suis seul pour remplir les fonctions de Maire, de secrétaire et de garde champêtre...* ».

Ce courrier restera sans réponse et non seulement le sieur BAROIN partira en Allemagne, mais il sera un des derniers à rentrer ! Et cela va nous servir de transition car notre Fernand a laissé un petit carnet consignait au jour le jour cette longue période dont nous allons nous empresser de vous livrer des extraits...

## LES TRIBULATIONS D'UN SERGENT-CHEF.

Notre Fernand BAROIN, Mle 7306, est donc sergent-chef au 260<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie. Affecté à une CHR (Compagnie hors rang), il exerce les responsabilités d'armurier et se retrouve sous les drapeaux dès le 2 septembre 39 dans les environs de Lons le Saunier. Il note avec satisfaction que son régiment est prêt en 3 jours... Il passera l'hiver de la « drôle de guerre » comme chargé du ravitaillement.

Le 10 mai 1940 le régiment monte au front. Les déplacements s'enchaînent par la route sans contact avec l'ennemi. Puis le 7 juin c'est l'embarquement en train. Trois jours et trois nuits après c'est l'arrivée à Louvre en région parisienne puis Dammartin en Goelle. C'est la débâcle, civils et militaires confondus, sous les bombardements, direction Meaux puis la Loire où les ponts ont sauté. Notre homme se retrouve isolé avec quatre camarades, ils s'endorment pour se retrouver prisonniers au réveil. Ce sera ensuite une longue marche sous bonne escorte vers Montargis où la vie s'organise un peu en caserne à partir du 19 juin. Le temps paraît plus long, les rumeurs remplacent les informations. Hélas le 16 août un premier convoi de 5.000 hommes part pour l'Allemagne.

Le tour de Fernand viendra le 26 octobre en wagon à bestiaux pour deux jours et deux nuits avant le premier casse-croûte. Troisième nuit et arrivée dans le nord de l'Allemagne le troisième jour, une demi-heure de marche après la gare et arrivée au camp de baraques et de tentes. Le lendemain constitution de « komandos » et départ vers un cantonnement dans une ancienne briqueterie où il est affecté à une petite usine fabriquant des « glaces pour avions (plexiglass ?) ». Il se trouve au lavage à la chaîne de ces glaces, 8h de boulot avec deux poses d'un quart d'heure au milieu d'ouvriers et ouvrières allemands plutôt sympathiques. Pâques 1941 va arriver puis le 6 février 1942 il intègre une exploitation forestière où le Fernand apprécie le retour au grand air... Son récit s'interrompt alors pour ne reprendre que le 15 avril 1945.

Changement brutal de décor et d'ambiance. Bombardement aériens alliés intenses, destruction de Berlin visible au loin. La débâcle, allemande cette fois, se généralise. Le 20 avril l'étau se resserre avec des attaques d'avions à basse altitude : un train de munitions explose dans la gare, des camions et un autobus sont pulvérisés en ville. Beaucoup d'émoi mais pas de blessés chez les prisonniers. Et le 22 avril à 3h de l'après-midi, c'est l'arrivée des tanks russes et de violents combats, « *on tue partout* »... Fernand et ses camarades doivent s'aplatir sur les planchers des baraques transpercées par les tirs. Un drapeau français est placé sur une porte. Un soldat russe s'approche mais est aussitôt visé par les allemands. En ville les pillages commencent « *une porte qui n'est pas ouverte l'est immédiatement d'un coup de fusil* ». Mais le 23 les allemands reviennent à 1 heure du matin. Ils sont très agressifs et à 8h rassemblent les français et les font avancer derrière une centaine de prisonniers russes en direction d'un grand fossé de chaque côté duquel se placent six allemands. Un officier donne un ordre et « *les pauvres malheureux russes sont fauchés par rafales et tombent les uns sur les autres, quelques-uns remuent*

*encore, alors ils s'acharnent à tirer sur les cadavres. » La, notre Fernand a du avoir la peur de sa vie : « après notre tour est proche, mais quelques civils sont venus et parlent pour nous. Alors ils nous fouillent en règle et comme ils ne trouvent rien, à part de la nourriture et du linge, ils nous font rentrer chez nous ». Puis les russes reprennent le terrain à l'issue de nouveaux combats et en vainqueurs « font du triage, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, je crois que les hommes vont passer au peloton par représailles. » Un soldat leur dit de partir le plus vite possible et ils se forment en colonne sur la route, le drapeau français en tête. L'errance durera jusqu'au 24 avril où ils atteignent l'Elbe puis font une halte à Witenberg dont ils repartent le 28. Et... et bien le petit carnet s'arrête là !*

Il semble cependant qu'arrivés en secteur américain ils sont convoyés en France par avion depuis l'aéroport de Berlin-Kosten (maintenant Berlin Brandebourg) où a été prise cette photo du Fernand et son équipe sur fond d'épaves, (dont un peu courant Messerschmitt 109 G12 conversion en biplace école du fameux 109.)



Et bien, voilà une belle aventure d'un chasséen dans la tourmente de la seconde guerre mondiale, simplement racontée, mais pas sans dureté...

## IL S'APPELLAIT Franz RICHTER...

Vous connaissez tous les secrets de familles, ces choses qui embarrassent et que l'on enfouit quelque part dans les mémoires ou dans une armoire en souhaitant qu'elles ne soient découvertes que le plus tard possible... voir jamais ! Et bien, c'est parfois la même chose pour les Communes et leurs archives municipales et les visiter méticuleusement peut réserver des surprises et vous rendre à votre tour complice du secret... Pour les quatre-vingt ans de la Libération, votre serviteur va franchir le pas et faire des révélations... à ses risques et périls !

A Chassey c'est une enveloppe du Ministère de l'Agriculture adressée au Maire le 6 juillet 1967 qui a été réemployée pour y oublier des documents datant de 1944. Et quels documents ! Ouvrons donc notre vieille enveloppe dont l'inventaire aurait plu au sieur PREVERT.

Tout d'abord un « soldbuch » n°156, délivré le 01.12.1942 au caporal Franz RICHTER, matricule 5748, né le 17 janvier 1923 à Nirklowitz, près de Bärn, (actuellement en République Tchèque, à l'époque dans la province des sudètes à majorité allemande) de Franck décédé en 1935 et de Maria VIJHLIDAL. Ce livret militaire, dont la lecture est délicate vu son état, nous évoque sobrement le parcours de son propriétaire. Le caporal RICHTER commence son service armé par la 7° batterie du 4° régiment d'infanterie de réserve au 1.12.1942 à St Avold puis à la 4° cie du 233° régiment de grenadier et enfin à au 164° ersatz grenadier, soit une formation réservée aux convalescents, et il finit par une « Gommeljtab Cie Div. 432 ». Logiquement on trouve des tampons d'hospitalisation à Varsovie (Pologne) en 1942 et 43 avec les codes médicaux 31B et 31A. Internet nous aide alors : le premier correspond à une blessure par balle, le second par éclat. Notre caporal n'était donc pas un lapereau de l'année quand son destin tourna court à Chassey en septembre 1944...Au milieu de ce livret militaire, une photo d'un jeune homme marquée du studio Foto Scholl à Olmutz et divers autres documents illisibles. Glissé dans la couverture on découvre un papier plié mentionnant « *inhumé dans le cimetière au nord de l'église* ». Avec le soldbuch la plaque d'identification entière avec une chaînette métallique et une médaille de la vierge. On y retrouve le matricule 5748 puis les marquages 4.M.G.Kp. Jrf. Ri. Bat 1. Et 70.

Voilà pour les documents allemands. Car on y trouve aussi, vraisemblablement ajoutés par la main qui remplit l'enveloppe en 1967, des éléments chasséens d'époque... A savoir un courrier du sous-préfet de Chalon daté du 27 février 1948 évoquant une réinhumation, puis et surtout, une sorte d'acte de décès improvisé sur un feuillet arraché à un registre de révision de liste électorale... on y lit « *le sept septembre mille neuf cent quarante-quatre, à seize heures, avons constaté le décès paraissant remonter à deux heures, d'un soldat allemand tué par balles au cours d'un combat avec les troupes françaises. Frantz RICHTER, né le 7 janvier mille neuf cent vingt-trois à Nirklowitz (Allemagne) fils de Frantz RICHTER décédé en mille neuf cent trente-cinq et de Maria Vijlidval, son épouse, mécanicien. Il appartenait à la 2° compagnie de*

*Gommeljtab, division 432, n° matricule de reconnaissance 5748, n° de guerre 23/236/2/3. Le corps a été trouvé sur la montagne de Plainmont, territoire de la Commune de Chassey, à 400 mètres à l'ouest du village de Valotte. Dressé le huit septembre mille neuf cent quarante-quatre, à six heures, sur la déclaration de LACROIX Alexandre, quarante-neuf ans, propriétaire, demeurant à Chassey, qui, lecture faite, a signé avec nous Robert MARINOT, Maire de Chassey ». Des signatures, il n'y en a point et le tout ressemble fort à un simple brouillon d'acte de décès. Acte de décès qui n'apparaît pas dans l'état civil année 1944 ou le dernier acte du Maire Robert MARINOT est une naissance le 30 août et le premier acte du Président du Comité de Libération Louis DOREAU est un décès (civil) le 14 septembre... Il est donc vraisemblable que, rédigé « au brouillon » le 8 septembre, l'acte n'a pas eu le temps d'être transcrit « en vrai » avant le « coup d'état » du 11 et ne le sera jamais...*

On commence à en savoir plus sur Frantz RICHTER. Mais juste de quoi exciter la curiosité de votre serviteur... Une fois la découverte faite en 2007 une demande a été adressée aux autorités allemandes, via l'ambassade, pour essayer de retrouver la famille. Une première réponse de l'attaché défense le Contre-Amiral Georg Von MALTZAN évoque « *le Caporal Frantz RICHTER est décédé en août 1944 dans le secteur de Chassey. La date et les causes du décès nous sont inconnues.* » Par contre ce même courrier dit que la mère vivait encore en 1971 en République Tchèque, à laquelle la demande initiale est transmise... Il n'y aura pas de réponse de ce pays. Les autorités allemandes se contenteront de nous faire savoir qu'aucuns descendants de Mme Marie RICHTEROVA n'a été découvert. Ils nous préciseront aussi que « *les restes mortels du caporal Frantz RICHTER, décédé en août 44 dans le secteur de Chassey, ont été exhumés et réinhumés le 12.03.1958 au cimetière militaire d'Andilly, bloc 3, rangée 14, tombe 994* ». Et bien voilà un secret municipal partiellement levé après quatre-vingts années d'oubli !

Mais en même temps, l'histoire bégaye... Si le livret et la plaque d'identité sont formels sur l'appartenance de l'intéressé à l'infanterie, on trouve dans le même dossier une petite enveloppe bleue à l'entête de la Mairie de Chassey avec la mention « *Marin allemand inhumé sur la berge du canal du centre* ». A l'intérieur une plaque métallique sommairement gravée KRIEGSMARINE 48156/43 et un feuillet à entête municipale (Etat Français biffé) avec une mention manuscrite à la plume, sans nom, ni date, ni signature : « *le soldat allemand (habillé en civil ajouté au crayon) Kriegsmarine n°48156/43 inhumé à Chassey sur la berge du canal du Centre à proximité du four à chaux de Remigny-berge Nord-alignement : base ( la dernière vers le Pont de Champagne) de l'ancien trajet aérien pour le transport de pierres- maisonnette cadolle dans la vallée de la Dheune. Tombe marquée d'une pierre en tête.* »

Et bien, on serait en train de s'apercevoir que Chassey a servi de fin de trajet à deux et non pas un soldat allemand ?

De nouvelles recherches s'imposent donc sur ce qui est plus que des zones d'ombres ! Votre serviteur a déjà envoyé des demandes de renseignements à droite et à gauche et on vous fera part des éventuelles réponses dans un autre numéro, mais, si en attendant un lecteur peut nous en dire plus... il sera le bienvenu !

Tableau de rectification de la Liste électorale

RADIATIONS				
N° de la LISTE	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSIONS	DATE DE NAISSANCE OU ÂGE	MOTIFS DE LA RADIATION
	<p>le sept septembre mil neuf cent <sup>quatre</sup> vingt quatre, quinze heures. Nous avons constaté le décès pour une rampe à deux heures d'un soldat allemand tué au cours d'un combat avec les troupes françaises. <del>Départ de la liste radiée de la liste de</del> Frantz Richter, né le dix sept janvier mil neuf cent vingt trois à Nirklovitz (Allemagne) fils de Frantz Richter <sup>mil neuf cent vingt deux</sup> et de Marie Vighlidal épouse, née à... Il appartenait à la 2<sup>e</sup> compagnie de Gommeltal, Division 432 - n° matricule de recrutement: 5748 - n° de guerre: 23/224/2/3.</p> <p>le corps a été trouvé sur la montagne de Pléremont <sup>territoire de la commune de Chassy</sup> à l'ouest de Villy <sup>quatre</sup> et Vlotto. Orné le huit septembre mil neuf cent <sup>quatre</sup> vingt quatre, dix heures, sur la déclaration de Lucien Alexandre, quarante neuf ans, propriétaire, demeurant à Chassy, qui l'a fait inscrire avec le nom Robert Marchand, maire de Chassy.</p>			



**Inhaber ist im Besitze der Kontrollkarte „A“  
sowie Personalausweis**

Ben. *1948*  
 für *153448*  
*1948*

geb. *19. 10. 1910*  
 (Geburtsdatum)

ab. *1948*  
 (Abfertigungsdatum)

ab. *1948*  
 (Abfertigungsdatum)

*1948*  
 (Abfertigungsdatum)

Bezeichnung und Nummer der  
 Erlaubnisgattung *1948*

W. Gruppe *1948*

Geschlechtsgruppe *1948*

Identifikationsnummer *1948*



M A I R I E

C H A S S E Y

-----

C A S T I N

C H A G N Y

A R D E N N E S

C H A L O N - S U R - S T O N E

Objet:

Classification

194

*Le Collet Révisé*

*Revisé*

~~1875/76~~

1875/76/113

*revisé à l'occasion de la loi  
du Canal de l'Est & l'opération de  
l'Etat à l'égard de l'Alsace -  
Régie n° 1  
d'Alsace, de la loi de l'Etat n° 1  
de l'Alsace (de l'Alsace)  
l'Etat n° 1, par l'Etat n° 1  
de l'Alsace - l'Etat n° 1 de l'Alsace  
de l'Alsace n° 1 de l'Alsace*

M A I R I E D E C H A S S E Y  
PAR NÉCESSITÉ  
LA VILLE  
(Sous-ville)

1875/76

## EN GUISE DE CONCLUSION...

Et voilà la fin de notre article commémorant les 80 ans de la Libération dans notre petite Commune de Chassey et ses 250 âmes de l'époque.

Avec les moyens du bord votre serviteur a essayé de faire le tour des évènements d'une époque encore récente mais non dénuée de zones d'ombres.

Il a fait des découvertes, comme celles du décès d'au moins un soldat allemand sur notre territoire et la probabilité d'un autre.

Il vous aura fait frémir avec le récit du Fernand.

Il aura de nouveau donné la parole à la Jeannette.

Il aura essayé d'évoquer le rôle des uns et des autres dans la grande comédie dramatique qui se joua à cette occasion.

Les visages calmes et souriants sur les clichés de la Marguerite, le ton presque badin du récit du Fernand, cachent finalement des drames, les drames provoqués par la guerre et ce partout où elle passe. La différence est qu'à la campagne on vit les choses plus naturellement, plus calmement. Mais on les vit quand même.

Fallait-il ouvrir la boîte de pandore et lâcher le polichinelle ? Après tout les archives et les souvenirs sont là pour être compulsés et l'occasion était trop belle. Le devoir de mémoire a été rempli. Chacun y trouvera probablement son compte.

On tourne la page et l'on se demande : pourquoi tout cela ? Et si la réponse doit apporter plus de calme et de sérénité au monde qui nous entoure votre serviteur n'aura pas perdu son temps en remuant la poussière.

Merci au Fernand, merci à la Marguerite et surtout à leurs familles pour l'éclairage personnel donné au tableau d'ensemble.

Jean-Louis DOREAU,

Maire de Chassey le Camp

## Les photographies de Marguerite RIBOUX.

1/ Arrivant sur la D109, le char qui monta sur Plain Mont pour tirer sur les allemands installés dans « le bois de sapin » de Chassagne-Montrachet.



2/ Découverte de la « jeep » sur la place de Valotte.



**3/ campement allié sous l'œil de Marguerite.**



**4/ les enfants de Valotte, encore et toujours.**



**Et maintenant si vous voulez voir les autres clichés, rendez-vous le dimanche 8 septembre à 14h en Mairie pour l'exposition « 80° anniversaire »...**

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

Le 07 mars 2024 à 19h30, les membres du Conseil Municipal de Chassey le Camp se sont réunis au lieu habituel de leur séance.

**Étaient présents :** Jean-Louis DOREAU, Christine MARTIN, Christine RIGOULOT, Dominique MARCANTONI, Thierry MORETEAUX, Marie-Noëlle ROSEROT, Guillaume PIERRE, Stéphane POULET

**Pouvoir :** Guy JONNIER donne pouvoir à Christine RIGOULOT

**Absent :** Patrick MARLOT

**Secrétaire de séance :** Christine MARTIN

## PRESENCE D'UN INTERVENANT EXTERIEUR

Avec l'autorisation préalable du Conseil Municipal, Mr LEBEAU Frédéric du service transports du Grand Chalon présente un résumé du dossier abribus Le Bourg / La Couhée et de son état d'avancement. Il reste à finaliser l'éclairage au sol et la signalisation. L'opération totale aura coûté environ 60.000 € à l'EPCI.

L'intervenant aborde ensuite l'exigence de la DRI de se revoir rétrocéder gratuitement au nom du département une partie des terrains acquis par la Commune en arguant de textes administratifs prohibant la juxtaposition de deux domaines publics. La Communauté d'Agglomération compensera par une aide exceptionnelle le montant de l'achat, des frais de notaire et de bornage.

Mr Guillaume PIERRE intervient ensuite pour évoquer une éventuelle extension des transports aux lycéens prenant à Chagny le train pour Chalon. Mr Lebeau répond qu'une réflexion est déjà en cours au sein de son service et qu'une évolution vers des transports à la demande en zone rurale se fait jour.

## REFORME DE LA PUBLICITE DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Maire informe le Conseil de l'application du décret du 07 oct.2021 sur la publicité des actes des collectivités territoriales.

Désormais, à l'issue d'un Conseil, seule la liste des délibérations prises, signée du Maire et du secrétaire de séance sera publiée le lendemain.

Le traditionnel compte rendu fera l'objet d'un procès-verbal soumis pour approbation ou modification au Conseil Municipal suivant.

Signé du Maire et du secrétaire de séance il sera alors affiché.

## 1/ COMPTE ADMINISTRATIFS 2023

Le Maire étant quitté la salle, le conseil vote à l'**unanimité** le compte administratif 2023

### FONCTIONNEMENT

EXCEDENT A FIN 2022	37.056€66		
DEPENSES 2023	166.685€26		
RECETTES 2023	203.698€30	<b>EXCEDENT A FIN 2023 :</b>	<b>74.069€70</b>

### INVESTISSEMENT

DEFICIT A FIN 2023	31.092€78		
DEPENSES 2023	46.379€11		
RECETTES 2023	63.251€63	<b>DEFICIT A FIN 2023 :</b>	<b>14.220€26</b>

## 2/ COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion du comptable de la trésorerie de Chalon sur Saône, dégagant des résultats identiques au compte administratif est voté à **l'unanimité**.

## 3/ AFFECTATION RESULTAT

Au vu des chiffres à fin 2023 et des restes à réaliser de 2023 sur 2024 soit : 5.700 €

L'affectation des résultats est votée, à **l'unanimité**, comme suit :

$14.220\text{€}26 + 5.700\text{€} = 19.920\text{€}26$  à affecter au compte 1068 du budget 2024,

$74.069\text{€}70 - 19.920\text{€}26 = 54.149\text{€}44$  à inscrire au compte 002 du budget 2024.

N.B : pour respecter l'art 432.12 du code pénal sur la prise illégale d'intérêt, le Maire demande à Me Marlot Nadine, secrétaire de Mairie de sortie de la salle pour les trois délibérations suivantes :

## 4/ PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

Le Conseil prend acte de l'avis favorable du Comité Social du Centre de gestion et confirme son désir d'application maximum aux deux employés municipaux (soit 750 et 350€). Le Maire prendra les arrêtés individuels nécessaires. Délibération prise à **l'unanimité**.

## 5/ PRIMES DES EMPLOYES MUNICIPAUX

Le conseil accorde à **l'unanimité** une prime annuelle portée de 1.000 € à 1.100€ aux deux employés municipaux

## 6/ MODIFICATION HORAIRES DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Comité Social du Centre de gestion ayant également approuvé le passage de 1 jour1/2 à 2 jours des horaires hebdomadaires de la secrétaire de mairie, le conseil municipal décide, à **l'unanimité**, de modifier le temps hebdomadaire de la secrétaire adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe. Le Maire prendra donc un arrêté nominatif confirmant cette évolution. Il est à noter que les horaires d'ouverture de la Mairie au public restent inchangés : mardi matin et vendredi toute la journée.

## 7/ COUVERTURE PREVOYANCE / SANTE

La couverture du risque prévoyance et du risque santé étant désormais ouvertes au secteur public, le Conseil délibère à **l'unanimité** pour confier au Centre de Gestion le soin de consulter les assureurs afin de nous proposer ultérieurement une convention au meilleur prix.

## 8/ PACTE FINANCIER DU GRAND CHALON

Le Maire expose les points principaux du pacte financier du Grand Chalon adopté lors d'un précédent conseil communautaire et devant être approuvé par le 51 communes membres. Le Conseil délibère favorablement à **l'unanimité**.

## 9/ CONTRAT ENTRETIEN CLIMATISATION MAIRIE

Le Maire propose au conseil le devis de la Sté Romand dépannage de St Marcel 71 d'un montant de 432€ TTC pour l'entretien annuel de la climatisation. Il est adopté à **l'unanimité** et le Maire est autorisé à le signer.

## 10/ CONVENTION S.P.A 2024

Le Maire présente la convention proposée par la SPA de Chagny au même tarif de 1euro par habitant qu'en 2023. Le Conseil accepte à l'**unanimité** et autorise le Maire à la signer.

## 11/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

**A/ LA FIBRE OPTIQUE** : le Maire fait le point sur l'état d'avancement de cette opération. Les opérateurs sont désormais sur le terrain pour proposer leur service. Ils resteront les seuls interlocuteurs des particuliers concernant les éventuels problèmes de fonctionnement. Le retrait du réseau cuivre n'interviendra pas avant 2027 sur Chassey le Camp. Le Département met progressivement en place un service numérique dont les coordonnées seront fournies dans le bulletin municipal du mois d'août. Les conditions d'inclusion au réseau fibre existant feront désormais partie des instructions de permis de construire.

**B/ LE LAVOIR DU BOURG** : le devis est confirmé à 21.408 € TTC et 17.840 € HT et approuvé par l'architecte des bâtiments de France. Les subventions suivantes sont en cours de traitement : 20 % du HT par le DETR, 20 % par le Département et 30 % par le Grand Chalon soit au total 70 % du HT.

**C/ VC N°1 BERCUILLY** : suite aux travaux effectués dans une parcelle viticole la VC N°1 a été décaissée de 2 à 4 m sur une longueur de 140 m dans un terrain meuble et instable. Il a été procédé à un constat d'huissier (420 € ttc) pour préserver les intérêts communaux à l'avenir. Une signalisation de stationnement interdit des deux côtés de la chaussée sera installée (685 € ttc) pour sécuriser un bas-côté désormais non stabilisé. Le représentant du domaine concerné a été reçu en Mairie et s'est engagé à proposer une solution pour éviter des dommages ultérieurs.

**D/ VC N° 1 LA COUHEE** : un mur de soutènement s'étant effondré en plusieurs endroits rue de la Gillotte en sortant vers Valotte, un devis d'enrochement sur 30m de long et 2m de haut a été établi à 14.280 € ttc par la SNTPAM de Toulon sur Arroux. Le Grand Chalon nous aidera à hauteur de 4.000 € par le FAPC voirie et de 1.950 € par le Fonds de relance soit 50 % du HT à 11.900 €.

**E/ CHANTIER SYDESL** : l'enfouissement des lignes EDF Télécom à Bercully progresse plus vite que prévu et sans incidents notables.

**F/ ENSP du Département** : la Commune doit signer rapidement l'achat du terrain à 5.000€ face au lavoir de Melonde, celui de 50.000 € par le Département suit son cours (SAFER).

**G/ LITIGE LOCATIF** : le 3 pièces du premier étage a été loué le 15 juillet 2023. Le 23 janvier 2024, la perception de Chalon nous avisait de ce que, ni les loyers, ni la caution n'avaient été réglés. Les sommes dues s'élèvent à environ 5.000 € ce jour. L'intéressé, en arrêt de travail, s'est dérobé à tous les rendez-vous et tous contacts. Le bail signé par lui prévoyant une clause résolutoire pour non-paiement, plusieurs courriers puis un commandement par huissier (153 €) lui ont été adressés. A partir du 27.04 nous serons en droit de demander son expulsion à l'autorité judiciaire par le biais d'une assignation par huissier. En attendant, le revenu de cet appartement n'a pas été pris en compte dans la préparation du budget 2024.

## 12/DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

En fonction des divers éléments évoqués au cours de ce conseil, une première estimation du budget 2024 a été faite. Sans toucher aux impôts, sans avoir recours à l'emprunt et en gardant les postes de fonctionnement semblables à 2023 il est possible de supporter les 21.000 € du lavoir du Bourg, les 19.000 € du Sydesl à Bercully, les 5.000 € d'achat de terrain face au lavoir de Melonde, les 1.500 € de terrain pour l'abribus (non encore facturés), les 15.000 € du mur de soutènement de la VC n°1 à La Couhée, ainsi que 8.300 € de voirie. Et il restera encore 10.000 € à répartir. Le Maire propose déjà l'installation d'un quatrième défibrillateur à Valotte où un habitant s'engage à fournir emplacement et branchement. Pour finir ce travail budgétaire, la Commission Finances se réunira le mardi 12 mars à 16h30 et le budget lui-même sera soumis au vote du conseil municipal le jeudi 4 avril à 19h30.

## 13/ DEMANDE DE SUBVENTION FAPC

Pour obtenir l'aide du Grand Chalon au titre du FAPC voirie pour le mur de soutènement à La Couhée, une délibération est nécessaire : le conseil la prend à l'unanimité.

## 14/ QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil refuse de subventionner les associations CADA, ADIFPOT, AFSEP et CROIX ROUGE
- Le Maire communique le rapport de l'ARS sur la qualité de l'eau : conforme

## 15/ QUESTIONS DES CONSEILLERS

- **T Moréteaux** signale un problème d'écoulement pluvial rue Beaujard et du Grenier à sel ; l'adjointe et le Maire vont voir sur place. Il évoque aussi l'état du chemin dessus les carrières : idem.
- **G Pierre** s'inquiète de la signalisation les Obues/Corchanu : elle vient d'être livrée et sera rapidement posée ; et il signale un problème de pluvial sur la VC n°1 entre Valotte et le Pont de Champagne.
- **S Poulet** évoque la chute d'un arbre sur la ligne Télécom au Pont de Champagne ainsi que l'absence d'une partie de la tente communale.

FIN DE SEANCE A 22H00.

*La secrétaire de séance,*

*Christine MARTIN.*

*Le Maire de Chassey le Camp,*

*Jean Louis DOREAU.*

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 04 AVRIL 2024

Le 4 avril 2024, à 19h30 les membres du Conseil Municipal de Chassey le Camp se sont réunis au lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents** : DOREAU Jean-Louis, MARCANTONI Dominique, MARTIN Christine, RIGOULOT Christine, ROSEROT Marie-Noëlle, MARLOT Patrick, PIERRE Guillaume, MORETEAUX Thierry

**Absents** : POULET Stéphane, JONNIER Guy

**Secrétaire de séance** : MARCANTONI Dominique

## 1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 MARS 2024

Transmis aux conseillers avec leur convocation, il est voté à l'**unanimité**. Signé du Maire et de la secrétaire de séance il sera affiché dès que possible.

## 2/ VOTE DU BUDGET 2024

Le projet de budget 2024 a été adressé à tous les conseillers, par mail, douze jours avant la présente séance.

Le Maire rappelle le Débat d'Orientation Budgétaire du 07 mars et le travail de la commission. Il permet d'inscrire 21.000 € de réfection du lavoir du Bourg, 2.500 € au CCAS, 19.000 € du Sydesl Bercully, 5.000 € d'achat de terrains en Melonde, 1.500 € d'achat de terrains pour abribus(report), 15.000 € pour le mur de soutènement de La Couhée, et 8.300 € de voirie (investissement).

A ces sommes, la commission a ajouté 500 € en frais notariaux et d'huissier, 8.500 € en voirie (fonctionnement), 3.845 € en bâtiments communaux et 1.500 € en fêtes et cérémonies. En outre une somme de 6.491 € attribuée à la Commune après le travail de la commission fait l'objet de la proposition de répartition suivante : fonctionnement : EDF, Matériel roulant, voirie, salaires, autres, et investissement : CIACC.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le budget 2024 à l'**unanimité**.

## 3/ FONGIBILITE DES CREDITS

Le Maire rappelle que la nouvelle nomenclature M57 a supprimé la ligne budgétaire dite des « imprévus » au profit de la possibilité pour le Maire d'effectuer des transferts à l'intérieur des différents chapitres. Pour cela, le Conseil doit autoriser le Maire à le faire : **unanimité**.

## 4/ VOTE DES TAUX

Comme suite au vote du budget, le Conseil décide de maintenir les taux des trois taxes à l'identique des années précédentes (sans changement depuis 2007) **unanimité**.

## 5/ LOI APER

Le Maire rappelle la première délibération prise le 16.11.2023 classant la zone artisanale des Garruches en ZAER photovoltaïque. Il évoque les 7 participants à la journée d'information tenue le 19.01.2024 et le mot laissé dans le registre concernant la récupération des déchets viticoles. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de confirmer sa première décision et valide la cartographie.

**Unanimité.**

## 6/ CHANTIERS/ DOSSIERS EN COURS

- **Abribus** : il est posé, des finitions restent à faire, un nouveau bornage a été fait par le Grand Chalon à la demande de la DRI. Les consignes d'utilisation vont être données à l'entreprise de transports scolaires.
- **VC n°1** : à l'entrée de Bercully, vu les risques provoqués par les travaux intempestifs d'un tiers, une signalisation d'interdiction de stationner des deux côtés a été posée. A noter que les mêmes travaux ont causé l'inondation de la cave d'un riverain.
- **SYDESL** : la première partie du chantier a été effectuée. Il reste les reprises de la chaussée à faire. L'enlèvement des poteaux se fera ultérieurement à l'initiative d'EDF et Télécom.
- **Lavoir** : le devis de l'entreprise Fouilloux lui a été retourné signé. On attend une date de travaux.
- **Mur de La Couhée** : devis signé retourné à la SNTPAM. On attend une date de travaux
- **Accident circulation Valotte en 2023** : un dernier rappel a été fait au service juridique de notre assureur.
- **Boîte aux lettre Valotte** : la Poste restant sourde à toutes nos demandes, le principe d'une pétition des habitants est soumis au Conseil qui l'accepte.

## 7/ QUESTIONS DIVERSES

- **Les parcelles C245 et 246** au lieudit au château pouvant être mises en vente à la suite du décès de leur propriétaire, le Maire rappelle qu'elles sont placées en Emplacement Réservé par le PLUI pour la protection du site néolithique. Le Conseil accepte l'idée d'un achat éventuel et autorise le Maire à suivre le dossier dans lequel deux courriers ont déjà été adressés au notaire et à la Safer.
- **80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération** : le Maire évoque la démarche des Communes de Chaudenay, Demigny, Chagny et Rully qui se regroupent pour une exposition commune du 3 au 9 septembre et un défilé de véhicules d'époque le 7 et l'ont sollicité pour les rejoindre. Différents scénarios sont élaborés et le Maire est en charge de les présenter à une réunion commune le 6 juin à Chaudenay.
- **Aménagement salle du conseil** : le Maire rappelle un vieux projet d'implantation fixe au plafond d'un projecteur et d'un écran au mur. Le Conseil l'autorise à solliciter des devis.
- **Eventuelle suppression du CCAS** : le Maire évoque la loi « Notre » de 2016 permettant la suppression des CCAS dans les Communes de moins de 1000 ha et les rappels constants de l'administration des finances dans ce sens. La suppression allègerait considérablement le travail de la secrétaire. Les tâches du CCAS seraient reprises directement par la commune avec possibilité de créer ou non une commission consultative reprenant les anciens membres externes. Il est laissé au Conseil le temps de la réflexion et le sujet repris à la prochaine séance.
- **Information sur la D974** : le Maire informe le Conseil d'un nouvel accident mortel sur cet axe entre l'usine Blondeau et le Pont de Corchanu. Il procède ensuite à la lecture d'un courrier du Président du Département annonçant l'interdiction des poids lourds en transit entre Montchanin et la Côte d'Or. Le transit local, agricole et celui des transports de personnes ne sera pas concerné. Cet arrêté sera cosigné des 9 Maires concernés dont celui de Chassey pour le hameau de Corchanu.

#### 8/ REPONSES AUX QUESTIONS DES CONSEILLERS DU 07.03

- **T. Moréteaux** sur le pluvial rue du Grenier à sel à Nantoux : une saignée d'urgence a été réalisée. Un rendez-vous sur place sera organisé avec une entreprise pour envisager de nouveaux travaux et une réfection de voirie.
- **G. Pierre** sur la signalisation routière des hameaux des Obues et de Corchanu : elle a été posée et sur le pluvial VC n°1 en directions de BVS : il y a été remédié.
- **S. Poulet** avait signalé 1/ la chute d'un arbre sur une ligne téléphonique aux Obues : Télécom contacté refuse d'intervenir arguant du bon fonctionnement du réseau. Un courrier a été adressé au dernier propriétaire connu. 2/ l'absence d'un pan latéral de la tente municipale, notre employé municipal voit cela avec la Commune de St Bérain, dernier emprunteur.

#### 9/ QUESTIONS DES CONSEILLERS LE 04 AVRIL

- **Ch. Rigoulot** des Obues évoque un problème de voisinage à Bercully, un courrier sera adressé à la plaignante.
- **P. Marlot** évoque l'absence de traversée du canal par la fibre en vue de son raccordement ; le Maire va s'adresser au Département. M. MARLOT soumet également la proposition d'un éventuel fleurissement de la Commune. La 1<sup>ère</sup> adjointe lui répond que l'année dernière personne n'a arrosé ce qui avait été planté, il est donc décidé que l'on ne posera des fleurs qu'aux endroits où des riverains s'engageront à les arroser.

Fin de séance à 21h00

*Le secrétaire de séance,*  
*Dominique MARCANTONI,*

*le Maire de Chassey le Camp,*  
*Jean Louis DOREAU.*

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances.

**Etaient présents** : DOREAU Jean-Louis, MARTIN Christine, JONNIER Guy, ROSEROT Marie-Noëlle, PIERRE Guillaume, MORETEAUX Thierry, POULET Stéphane

**Absents avec pouvoir** : RIGOULOT Christine donne pouvoir à MORETEAUX Thierry  
MARCANTONI Dominique donne pouvoir à MARTIN Christine

**Absent** : MARLOT Patrick

**Secrétaire de séance** : MARTIN Christine

**1/ PROCES VERBAL SEANCE DU 4 AVRIL 2024** : approuvé à l'**unanimité**.

**2/ SUPPRESSION DU CCAS** : pour des raisons d'allègement des tâches administratives, le CCAS est dissous. Ses fonctions seront reprises par le Conseil Municipal et le budget principal : **unanimité**.

**3/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS** :

- 1/ **Le locataire du T3** n'a toujours rien payé depuis son entrée dans les lieux. Un premier commandement à payer et une assignation avec date d'audience ont été annulés par une procédure de surendettement faisant perdre 4.233 € à la Commune.  
Ils sont repris sur la base des 993 € de nouveaux dus.  
Le studio quant à lui est libre à la location.
- 2/ **Construction d'une cuverie en zone artisanale des Garruches** : le Maire fait le point sur l'avancement du dossier, en particulier sur les accès qui doivent se faire en parallèle avec la D974 et non pas directement sur celle-ci.
- 3/ **Construction sans permis** : le Maire fait le point sur un dossier de construction sans permis à Corchanu depuis deux ans. Un dernier courrier avec AR a été adressé à l'intéressé avec un nouveau délai. A défaut, il sera procédé à la verbalisation avec transmission au Tribunal de Chalon sur Saône.
- 4/ **Décaissement au long de la VC n° 1 vers Bercully** : un nouveau rappel a été adressé au propriétaire du terrain et le service juridique de notre assureur saisi.
- 5/ **Le projet Espace Naturel Sensible** suit son cours. La Commune est désormais propriétaire des parcelles A81 et A84. Le Notaire arrive en phase finale du montage de l'achat de la carrière par le Département.
- 6/ **Commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération** : le Maire fait le point sur le passage du convoi de 80 véhicules le dimanche 8 septembre par Corchanu. Le Conseil accepte l'idée d'une exposition en Mairie le dimanche 8 en après-midi avec des archives municipales et privées. Un budget de 150€ y est dédié sur « fêtes et cérémonies ».
- 7/ **Parcelle D760 au Pont de Champagne** : un arbre étant tombé sur une ligne Télécom et cette administration se déclarant incompétente, le Maire a contacté le service des tutelles gérant les intérêts du propriétaire et, à la demande de ce dernier un devis a été sollicité auprès d'un professionnel
- 8/ **Boîte aux lettres de Valotte** : les PTT s'obstinant à ne pas remettre la boîte aux lettres de ce hameau, une pétition y sera proposée par la 1<sup>ère</sup> adjointe et une habitante.

- 9/ **Le mur de La Couhée** : l'enrochement de 30m de long pour 15.000 € a été réalisé par la SNTPAM ; il est couvert à hauteur de 50 % du HT par la Com d'Agglo du Grand Chalon.
- 10/ **Abribus le Bourg La Couhée** : il a reçu ses bandes de signalisation au sol. Son fonctionnement sera acté par la Région pour la rentrée.
- 11/ **SYDESL Bercully** : les éclairages publics sont posés. Télécom et EDF peuvent donc retirer leurs poteaux. Les plans de recollement ayant été fournis au département, celui-ci va lancer la pose de la fibre.
- 12/ **Lavoir du Bourg** : l'adjudicataire du chantier a été relancé.

#### 4/ QUESTIONS DIVERSES

- 1/ **Eclairage public vétuste** : le Sydesl propose une aide de 65 % pour le changement des éclairages publics de 25 ans d'âge. A Chassey le Camp seuls les EP du Bourg entre le lavoir et le cimetière sont concernés. Une étude sera faite par ce syndicat dans l'été et une proposition sera présentée au Conseil à la rentrée.
- 2/ **Contrat de location des ordinateurs** : il est arrivé à échéance une nouvelle proposition nous a été faite avec 2 ordinateurs neufs, 1 écran supplémentaire, une sauvegarde et 450 € de remise sur le premier loyer trimestriel. De 230 € / mois en 2019, on passe à 290 € en 2024.
- 3/ **Panneau Pocket** : le Maire évoque ce nouveau moyen de communication pour lequel la Commune s'abonne pour 180 €/an.
- 4/ **Achat de terrains** : le Maire soumet au Conseil l'achat éventuel de deux bandes de terrain situées entre deux propriétés communales. En se basant sur des achats similaires une proposition à 800 euros pour 14a10ca de terre va être faite au propriétaire.
- 5/ **Elections législatives** : le tableau du bureau de vote est établi pour les deux tours.
- 6/ **Permis de construire** : un PC pour aménagement de combles en logement de saisonniers au Bourg est présenté au Conseil. Il sera soumis à l'ABF et traité par le service urbanisme du Grand Chalon.
- 7/ **Affouages 2024** : le Maire informe le Conseil d'une réunion avec le responsable de secteur de l'ONF. Une somme de 400 € va être perçue par la Commune en plus de la vente de bois d'œuvre à Nantoux déjà réglée par les Parquets Protat pour deux arbres abattus par erreur. Pour l'hiver 2024/25 un affouage sur les têtes de chêne restantes et sur le nettoyage d'une autre coupe de bois d'œuvre va être préparée par l'ONF et présentée au conseil à la rentrée.

#### 5/ QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Stéphane POULET sollicite un passage d'épaveuse aux Obues en entrée et en sortie de la voie du même nom. Elle sera effectuée avant le départ en congés de l'employé municipal.
- Guy JONNIER attire l'attention sur l'état du lavoir de Bercully. Même réponse.

Fin de séance à 21h10

*Le secrétaire de séance*

*Christine MARTIN*

*Le Maire de Chassey le Camp*

*Jean Louis DOREAU*